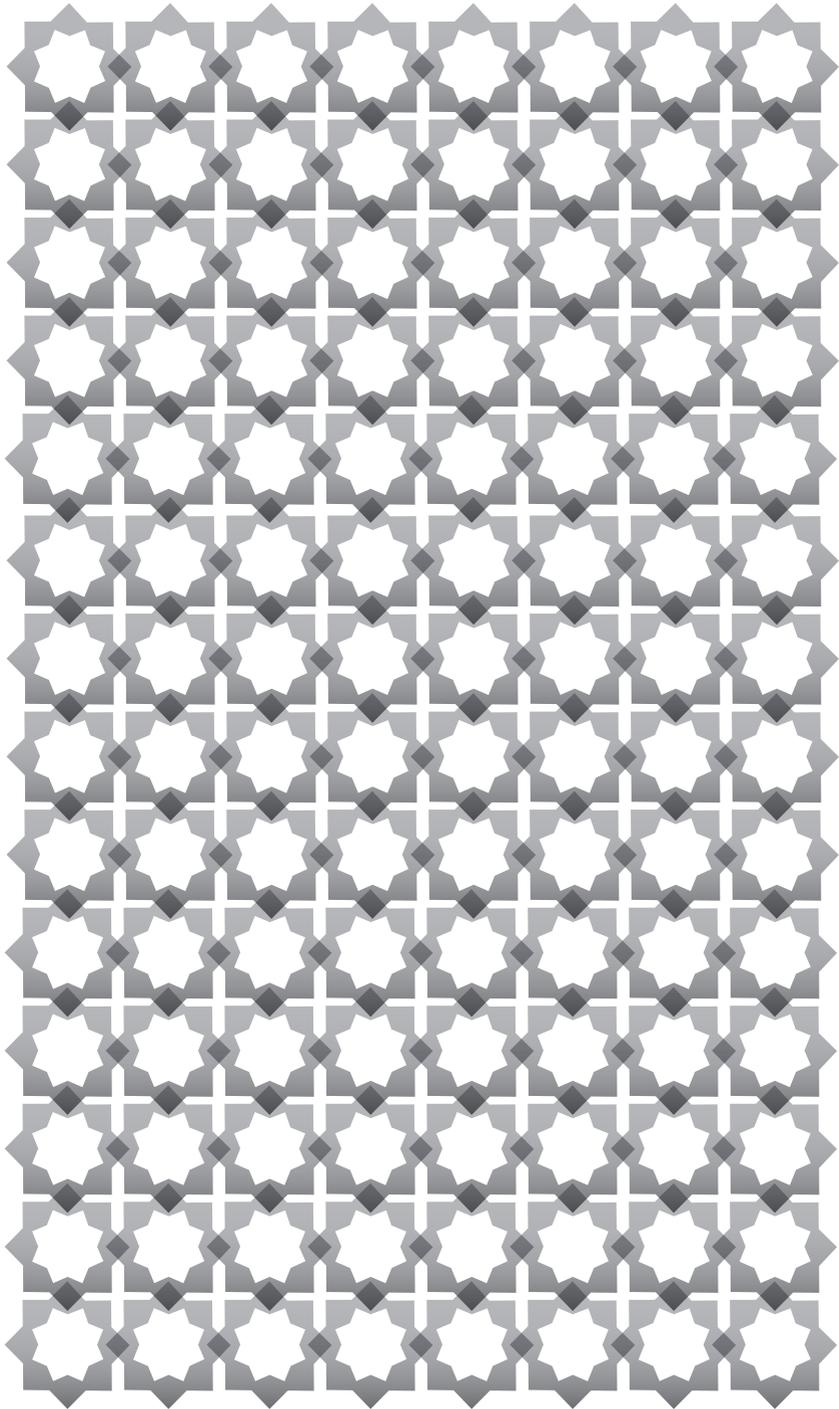
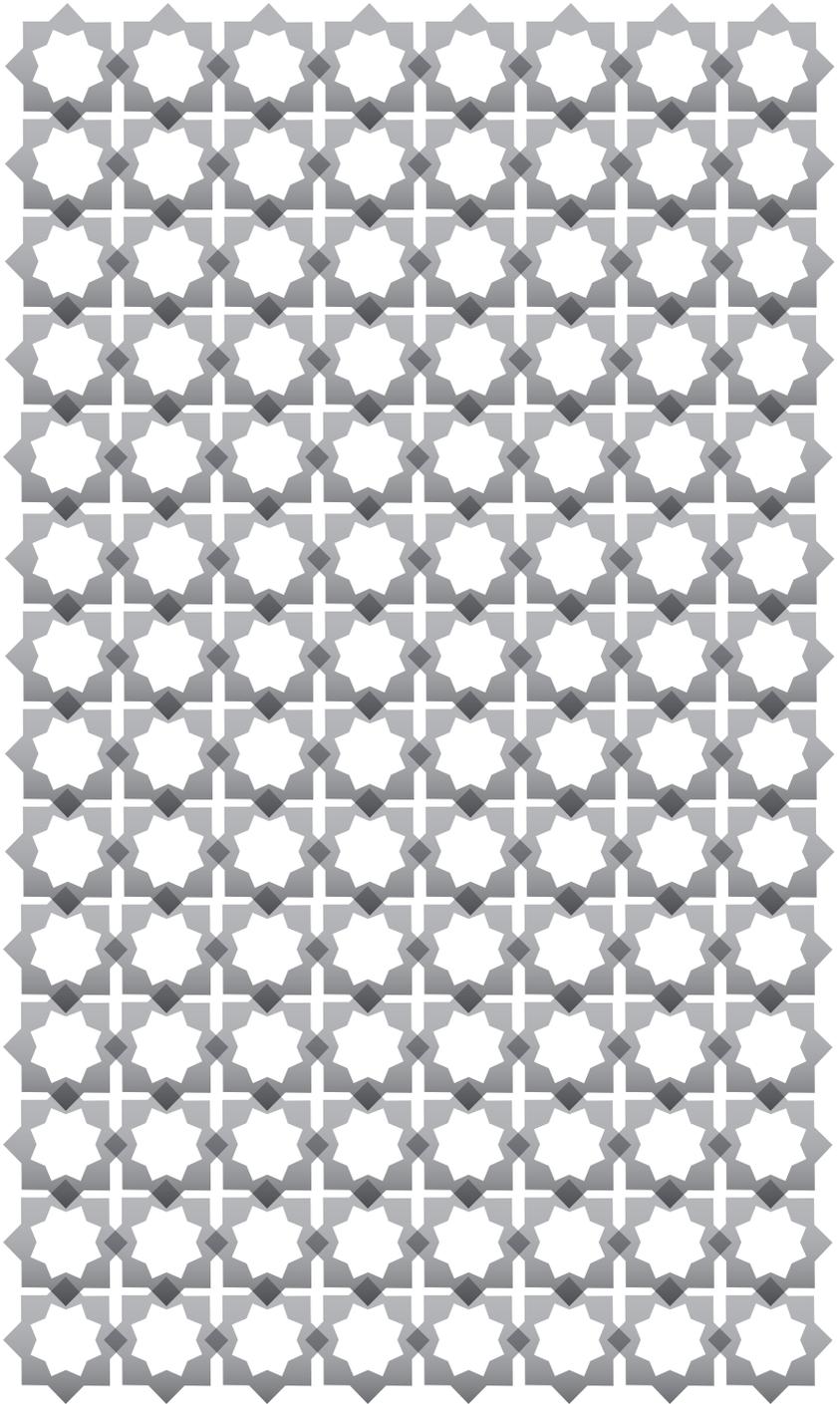


**REGARDS CROISÉS**  
**SUR L'HISTOIRE DE**  
**L'IMMIGRATION MAROCAINE**  
**EN BELGIQUE**





# INTRODUCTION

## — Présentation

Ce cahier est un **outil pédagogique** d'ouverture à la diversité des cultures et à la **rencontre des générations**. Destiné à un public de **jeunes de 10 à 14 ans**, il s'utilise en présence d'un adulte.

**Le cahier pédagogique est composé de 2 animations :**

- **1ère partie : 'Partir d'ici, partir d'ailleurs' (sensibilisation)**
- **2e partie : 'Ma famille, mes voisins racontent'**

## — Les regards se croisent déjà...

*A la rentrée des classes, regarde tous les élèves et remarque qu'ils sont tous différents, que cette diversité est une belle chose. C'est une chance pour l'humanité. Ces élèves viennent d'horizons divers, ils sont capables de t'apporter des choses que tu n'as pas, comme toi tu peux leur apporter quelque chose qu'ils ne connaissent pas.*

*Le mélange est un enrichissement mutuel. Sache enfin que chaque visage est un miracle. Il est unique. Tu ne rencontreras jamais deux visages absolument identiques. Qu'importe la beauté ou la laideur. Ce sont des choses relatives. Chaque visage est le symbole de la vie. Toute vie mérite le respect. Personne n'a le droit d'humilier une autre personne. Chacun a droit à sa dignité. En respectant un être, on rend hommage, à travers lui, à la vie dans tout ce qu'elle a de beau, de merveilleux, de différent et d'inattendu. On témoigne du respect pour soi-même en traitant les autres dignement.*

Tahar Ben Jelloun, *Le racisme expliqué à ma fille*, Seuil, 1998

# POURQUOI CET OUTIL ?

'Regards croisés sur l'histoire de l'immigration marocaine en Belgique' propose aux jeunes d'ouvrir leur **regard sur la diversité**. Cet outil met en évidence l'enrichissement mutuel qui résulte de la rencontre des cultures. Il favorise l'échange, le dialogue et le **vivre ensemble**.

*On est en droit d'attendre de l'enseignement de l'histoire en Belgique qu'il intègre la question des étrangers et de l'immigration comme l'une des dimensions importantes de notre histoire... La fierté de ses racines ne doit pas être réservée à une minorité et l'on pourrait officialiser et apprendre (à l'école, à travers les médias) l'histoire de tous ces ascendants qui ont fini par se rejoindre ici plus ou moins tardivement. On donnerait à chacun la possibilité de situer son histoire personnelle dans l'Histoire.*

*Anne Morelli, Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, Vie Ouvrière, p. 10*

Le cahier pédagogique invite à découvrir, à mettre en mots, en image, en musique un **pan d'Histoire commun** à toutes les personnes vivant dans ce pays : l'Histoire de l'immigration marocaine en Belgique.

**En rassemblant les fragments d'Histoire récoltés par chacun, on peut reconstituer l'Histoire, à la façon d'une mosaïque, dans toute sa richesse, avec ses couleurs, ses pièces asymétriques et complémentaires.**

C'est l'occasion de **revisiter l'enseignement de l'Histoire**, en

incluant des chapitres intégrant l'Histoire de tous les jeunes. Le cahier pédagogique s'adresse à tout **enseignant ou animateur** qui travaille avec des **jeunes entre 10 et 14 ans**.

## — Pourquoi les 10-14 ans ?

La plupart des individus, à un moment ou l'autre de leur existence, émettent le souhait d'**en savoir plus sur leurs origines**, tentent de **se situer dans le temps**, dans l'histoire, sont en quête de leur identité. Cela se marque davantage à certaines périodes du développement. A partir de 10-11 ans, les enfants se posent des questions sur l'Histoire, l'histoire de la famille. Les jeunes ont besoin de rechercher et de trouver leurs racines.

**A partir de 10 ans l'ouverture à l'autre s'élargit. Le jeune est de plus en plus capable d'échanger, d'écouter le point de vue d'autrui et de formuler le sien, de dialoguer. Sa capacité de réflexion et de synthèse s'accroît également.**

Cet outil favorise les échanges entre plusieurs cultures. Chaque **individu** est unique et différent des autres ; il se différencie d'autrui par sa culture d'origine, ses opinions, son sexe... Il est proposé ici de croiser les informations recueillies par des personnes différentes pour retracer un **pan d'Histoire commune**.

## — Regards croisés entre les mémoires de plusieurs générations.

Chaque génération porte un regard différent sur les **événements historiques**. Certains événements du passé ont marqué les **aînés**, certains événements d'actualité touchent davantage les plus **jeunes** générations. Cet outil pédagogique propose aux jeunes d'échanger des informations avec les autres générations à propos de l'Histoire de l'immigration. L'**Histoire** au sens large est ainsi mise en relief par les **histoires** recueillies par chacun.

'Regards croisés sur l'histoire de l'immigration marocaine en Belgique' a été conçu dans un **contexte** particulier : le **50<sup>e</sup> anniversaire** de l'immigration marocaine en Belgique. Il peut également être utilisé pour découvrir d'autres histoires de l'immigration. En effet, comme l'écrit Anne Morelli, quel que soit le pays d'origine des migrants, on observe les mêmes phénomènes, les mêmes étapes d'installation :

*(...) depuis le XIXe siècle, (la Belgique) a attiré des Polonais, Italiens, Arméniens, ressortissants de pays frontaliers, de l'Europe Centrale, Juifs, Algériens, Espagnols, Portugais, Marocains et Turcs... Tous ces déportés ont de nombreux points communs dans leurs histoires : ils quittent un pays souvent mélange de misère et d'oppression politique, passent des frontières, s'entassent, se séparent, campent dans des conditions précaires, travaillent dur, sont incompris, espèrent, changent de langue, survivent. Puis ils s'organisent, changent de travail, s'intègrent, grimpent l'échelle sociale. La répétitivité est ici étonnante.*

Anne Morelli, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*, Vie Ouvrière, p. 9-10

Cet ouvrage propose des balises pour une **ouverture aux autres cultures** et pour un travail de **recherche d'informations** sur le thème de l'Histoire de l'immigration. Mais il laisse place avant tout à la **créativité** des jeunes et à l'intérêt particulier de chaque groupe qui l'utilise.

# OBJECTIFS

## — Finalité

Ouvrir le regard des jeunes sur la **diversité** des cultures et des âges et favoriser la rencontre et le **vivre ensemble**.

## — Objectif général

**Amener les jeunes (10-14 ans) à retracer un pan d'Histoire commune : l'Histoire de l'immigration marocaine en Belgique, en croisant les mémoires de plusieurs générations, en favorisant les échanges entre plusieurs cultures.**

Ce document est composé de **2 animations** :

### — 1<sup>ère</sup> animation : 'Partir d'ici, partir d'ailleurs'

L'**animation de sensibilisation** au thème de l'immigration a pour but d'amener les jeunes à découvrir l'Histoire de l'immigration marocaine en Belgique, à se projeter dans une situation de départ vers une destination inconnue et exprimer son ressenti, à se mettre dans la peau d'une personne issue de l'immigration et à imaginer le contexte de son arrivée et de son installation en Belgique.

### — 2<sup>e</sup> animation : 'Ma famille, mes voisins racontent'

L'activité '**Ma famille, mes voisins racontent**' a pour but de construire l'Histoire de l'immigration marocaine à un **niveau local**, par des relations de proximité :

- **recueillir** des informations en interrogeant les voisins, la famille, des associations locales...
- **organiser** les informations sous une forme communicable ;
- **partager** les informations avec toutes les personnes qui ont participé à la collecte d'informations.

**Cette activité permettra aux jeunes d'acquérir des compétences telles que : analyser et trier des documents divers, travailler en groupe, échanger des idées, prendre des décisions, faire des choix, prendre la parole, communiquer avec des individus d'autres générations et d'autres origines culturelles en veillant à respecter les coutumes et les règles de savoir-vivre de chacun.**

# MÉTHODOLOGIE

Les méthodes pédagogiques proposées contribuent à la réalisation des objectifs. Elles sont les suivantes :

## — La mise en situation

La 1<sup>ère</sup> animation propose aux jeunes d'imaginer qu'ils vont **quitter le pays** pour travailler à l'étranger. Les jeunes sont acteurs, ils doivent faire un **choix** et **exprimer** un ressenti. La mise en situation a pour but d'amener les jeunes à recevoir de l'information concernant les **conditions de l'immigration** en **dépassant les préjugés** et en manifestant une attitude d'écoute et une réflexion.

(Pour les 10-12 ans, ils sont amenés à quitter leur pays pour accompagner leurs parents à l'étranger. Pour les 12-14 ans, ils doivent se projeter dans l'avenir et imaginer faire le choix de quitter le pays pour une destination étrangère.)

## — La projection dans le futur

Les premières étapes de la 2<sup>e</sup> animation invitent les jeunes à **imaginer** comment leurs **recherches** vont se dérouler, sous quelle forme ils vont **présenter les résultats** obtenus... En se projetant dans l'avenir, ils se préparent à l'action, ils ouvrent leur sens de l'**observation** à toutes les possibilités qui pourraient se présenter.

## — Le travail en sous-groupe

Le travail en sous-groupe est utilisé dans la 2<sup>e</sup> animation. Il favorise l'**écoute** du point de vue des autres, la capacité à **exprimer** son opinion. Il permet aussi aux participants d'apprendre à **adopter une solution** qui satisfasse l'ensemble du groupe. Les jeunes vont aussi tenir compte des informations apportées par chacun et réaliser un **travail collectif** où divers éléments sont complémentaires.

## — L'empathie

L'empathie est la faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent. La **1<sup>ère</sup> animation** invite les jeunes à choisir un **portrait photographique** et à **imaginer** l'histoire de cette personne dans le contexte de l'immigration. Cet exercice amène le jeune à se poser des questions quant aux **conditions de vie** de la personne, à construire une **histoire nuancée** et cohérente. Le jeune ouvre son esprit et sa réflexion et est davantage réceptif aux **éléments historiques** qu'il découvrira ensuite.

## — L'utilisation de photographies (portraits)

Les photographies en noir et blanc ont été prises par Mme Jocelyne Nassogne-Castreman dans les **années 1960**. Ce sont des portraits de **travailleurs marocains** des Usines Henricot (**Court-Saint-Etienne**, Belgique) et de leurs enfants. Leurs regards, leurs attitudes, les décors en disent long sur leur histoire et ne laissent pas indifférent.

**C'est un peu comme si les personnes étaient en face de nous. Cela donne envie de savoir qui ils sont, de leur poser des questions sur les raisons qui les ont amenés en Belgique dans les années '60.**

## — La collecte de documents divers

Elle permet d'éveiller l'**esprit critique** des jeunes en confrontant des informations, en comparant plusieurs **versions** d'un même **événement**. L'outil montre que l'Histoire n'est pas uniquement appréhendée à partir des **sources officielles**. Tout **témoignage**, tout document est source d'information et donne une vision plus complète des événements.

## — Recherche, tri et présentation de documents historiques

L'activité favorise la **participation** active des jeunes à toutes les phases du projet. Elle leur permet de découvrir que la **méthode** et la rigueur dans le **traitement de l'information** sont un atout pour la présentation finale du projet. Pour **communiquer** à autrui les résultats de ses recherches il faut trier, classer, organiser, **présenter** les informations recueillies.

## — La proximité, la rencontre

L'activité se base avant tout sur la rencontre. Rencontrer ses pairs dans la construction d'un **projet commun**. Rencontrer ses voisins, sa famille pour avoir accès à des **morceaux d'histoires** qui ne se trouvent pas (ou peu) dans les manuels scolaires. Rencontrer des personnes de cultures différentes pour échanger les **points de vue**. Et reconstituer ainsi un **pan d'histoire commune** à travers une mosaïque de connaissances.

# UTILISATION DE L'OUTIL

**L'outil s'adresse à des jeunes entre 10 et 14 ans guidés ou animés par un adulte. Par ex. dans une classe, une maison de jeunes, une école des devoirs, un mouvement de jeunesse...**

Il s'utilise dans des groupes comprenant **maximum 10 jeunes**. Si le nombre total de jeunes est supérieur à 10, plusieurs sous-groupes peuvent être constitués.

Les animations doivent être adaptées **en fonction de l'âge**, des compétences et des intérêts des participants. Dans la 1<sup>ère</sup> partie, **2 versions de la fiche 1** sont proposées (une pour les 10-12 ans, une pour les 12-14 ans).

## — 2 animations utilisables indépendamment

- La **1<sup>ère</sup> animation**, 'Partir d'ici, partir d'ailleurs', dure une demi-journée (environ **2h**). Elle peut être utilisée comme **introduction** ou comme **complément** à l'exposition de photographies d'ouvriers marocains des usines Henricot réalisées par Jocelyne Nassogne-Castreman (disponible au Centre Culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique).

- La **2<sup>e</sup> animation**, 'Ma famille, mes voisins racontent', s'étend sur **plusieurs demi-journées**. La durée totale est variable d'un groupe à l'autre et dépend de l'intérêt du groupe, de la quantité d'informations disponibles et du temps dont dispose le groupe. Pour cette 2<sup>e</sup> partie, il est essentiel que le groupe (l'adulte et les jeunes) déterminent, dès le début, le **temps maximum** qu'ils souhaitent consacrer à ce projet. Il faut également veiller à ce que le projet soit en adéquation avec les **objectifs** de l'institution ou de l'association où se déroule l'activité.

## — Rôle de l'adulte animateur/enseignant

Cet outil pédagogique peut être utilisé de façon **autonome** par l'adulte qui encadre un groupe de jeunes. Le rôle de l'adulte dans le projet est le suivant :

- Il **guide** les jeunes dans leurs recherches en s'inspirant des pistes de travail proposées.

- Il donne aux jeunes les **outils** nécessaires pour leur permettre de faire des choix parmi toutes les pistes d'exploitation des informations.

- Il guide les jeunes dans le **choix** des personnes et des **lieux** ressources pour leurs recherches.

- Il est l'adulte de **référence** pour toutes les personnes qui, dans le cadre de l'activité, sont sollicitées par les jeunes et souhaitent obtenir des informations complémentaires : les parents des jeunes, le voisinage, les associations ressources...

- Il veille à l'**épanouissement** de chaque jeune dans l'activité : investiguer le passé peut réveiller des situations douloureuses ou difficiles au sein des familles. Le rôle de l'adulte est de rester à l'**écoute** d'éventuelles difficultés. Tous les jeunes n'ont pas la même facilité d'**accès aux informations** ; certains vont ramener des montagnes de documents et de témoignages, d'autres se verront refuser toute tentative d'interview.

## **Le rôle de l'animateur consiste à répartir le travail de façon à ce que chacun trouve sa place dans le projet.**

Par exemple, un jeune qui a ramené peu de renseignements peut se charger du tri des documents rapportés par les autres.

Pour guider l'animateur/l'enseignant, chaque animation est accompagnée d'un guide line et de consignes, ainsi que de fiches destinées aux jeunes. A la fin du cahier, on retrouve également des outils d'évaluation, un lexique et des références de documents pour approfondir la recherche.

# PROJET PILOTE

Le cahier pédagogique ‘Regards croisés sur l’histoire de l’immigration marocaine en Belgique’ est un **outil non exhaustif** qui propose une trame et des **pistes de travail** pour approcher l’Histoire de l’immigration. Il laisse place à la **créativité** et aux centres d’intérêts des groupes qui l’utilisent.

Il s’agit d’un outil général et ouvert. Chaque animateur doit s’approprier l’outil et l’enrichir en fonction de ses intérêts et **objectifs pédagogiques**. De cette manière il pourra personnaliser l’animation et mettre l’accent sur les aspects particuliers qui lui tiennent à coeur.

Dans les différentes animations et les exemples, nous proposons aux jeunes des situations comparables à celles vécues par les travailleurs marocains dans les années 1960. De cette façon les jeunes peuvent plus facilement comparer et **comprendre les conditions de départ et d’installation**.

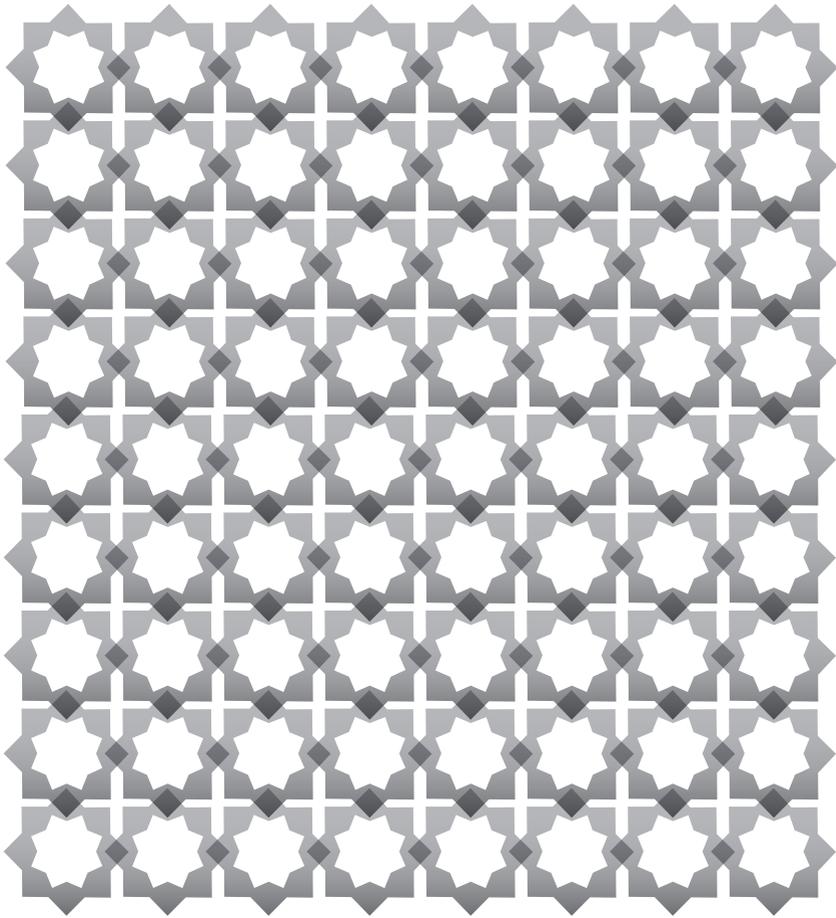
C’est un projet pilote qui demande à être enrichi des remarques, pistes, réflexions et suggestions de ses utilisateurs.

Si vous souhaitez plus de renseignements quant à l’utilisation du cahier pédagogique, si vous voulez nous communiquer vos suggestions et remarques... Contactez-nous !



15 avenue de l’Espinette  
1348 Louvain-la-Neuve  
010.45 20 61  
info@atoutage.be  
www.atoutage.be

PREMIÈRE PARTIE  
**PARTIR D'ICI, PARTIR  
D'AILLEURS**  
SENSIBILISATION



**SENSIBILISATION : ‘PARTIR D’ICI, PARTIR D’AILLEURS’**

# L’ANIMATION DE SENSIBILISATION

## — Thème de l’animation

L’immigration marocaine en Belgique. **50<sup>e</sup> anniversaire** de la signature de la **Convention belgo-marocaine** relative à l’occupation de travailleurs marocains en Belgique. Cet événement a en effet contribué à façonner de manière durable le visage de la Belgique et fait partie de l’Histoire de tous les habitants de ce pays.

## — Objectif de l’animation

Que les participants aient **envie de découvrir** leur histoire, leurs racines : l’Histoire de l’immigration marocaine en Belgique dans les années 1960.

## — Objectif de la mise en situation ‘Départ pour un pays inconnu’

Amener les participants à exprimer leur **ressenti** dans une situation de départ vers une **destination inconnue**.

## — Objectif de l’écriture créative ‘Portrait de vie’

Amener les participants à se poser des questions sur les **raisons du départ** des immigrés marocains et sur leurs **conditions de vie** lors de leur arrivée en Belgique.

## — Pratique

- **Durée** : 2h00.
- **Public** : jeunes de 10 à 14 ans.
- **Taille des groupes** : 10 jeunes maximum par sous-groupe.
- **Matériel** :
  - fiches de l’activité ‘Départ pour un pays inconnu’ (une fiche

## **SENSIBILISATION : ‘PARTIR D’ICI, PARTIR D’AILLEURS’**

pour les 10-12 ans, une fiche pour les 12-14 ans)

- offres d’emploi
- fiches de l’activité ‘Portraits de vie’
- jeu de 10 portraits
- papier - crayon

### **— Consignes pour l’animateur/enseignant**

#### **— 1. Présenter l’activité aux participants <sup>10min.</sup>**

- le thème de l’animation (cfr p.17)
- demander aux participants ce que signifie pour eux le mot ‘immigration’
- le déroulement en 2 étapes :
  - mise en situation : ‘Départ pour un pays inconnu’
  - écriture créative : ‘Portrait de vie’

#### **— 2. ‘Départ pour un pays inconnu’**

##### **— 2.1 Activité individuelle <sup>15 min.</sup>**

- distribuer les consignes à chaque participant (fiche 1 ou fiche 2)
- lire les consignes avec le groupe, vérifier la compréhension
- travail individuel

##### **— 2.2 Mise en commun, réactions, questions <sup>10 min.</sup>**

- chaque participant donne ses réponses pour les fiches 1 ou 2
- relever les sentiments positifs, négatifs ou indifférents, au départ vers un pays inconnu

#### **— 3. ‘Portrait de vie’ <sup>30 min. minimum</sup>**

##### **— 3.1 Activité individuelle**

## SENSIBILISATION : ‘PARTIR D’ICI, PARTIR D’AILLEURS’

- afficher les portraits ou les exposer sur une grande table (un jeu de 10 portraits par sous-groupe de 10 participants)
- chaque participant choisit un portrait.  
*n.b. : Plusieurs participants peuvent choisir un même portrait, regrouper alors ces participants autour du portrait.*
- distribuer les consignes (fiche 3)
- lire les consignes avec le groupe et vérifier la compréhension
- travail individuel

### — 3.2 Mise en commun, lecture des textes, questions, réactions <sup>10 min.</sup>

- chaque participant lit son texte
- après chaque lecture le groupe complète le tableau ci-dessous, affiché dans le local :

nom	âge	lieu	pourquoi est-il là ?	métier	rêve	avec qui vit-il ?	où loge-t-il ?

- un temps pour les questions
- un temps pour les remarques et réflexions

### — 4. Présentation de quelques éléments historiques répondant aux questions liées aux portraits <sup>min. 10 minutes/fiche 4</sup>

— A. L’animateur utilise les 5 questions suivantes pour présenter les éléments historiques du texte :

## SENSIBILISATION : 'PARTIR D'ICI, PARTIR D'AILLEURS'

1. Pourquoi les marocains sont-ils venus en Belgique dans les années 1960 ?
2. Quel âge avaient-ils ?
3. Quels métiers exerçaient-ils (exercent-elles) ?
4. Vivaient-ils seuls, en famille, avec d'autres personnes ?
5. Où logeaient-ils ?

### — B. L'animateur complète le tableau avec des mots clés

pourquoi étaient-ils en Belgique ?	quel âge avaient-ils ?	quels métiers exerçaient-ils ?	avec qui vivaient-ils ?	où logeaient-ils ?

### — C. L'animateur distribue le texte aux participants ainsi que le lexique et leur propose de le lire individuellement

## — 5. Synthèse de l'animation de sensibilisation <sup>5 min.</sup>

Faire le lien entre les deux exercices :

1. Reprendre le thème de départ, les idées des jeunes émises au cours de l'animation.
2. Mettre en évidence que le départ peut être décidé même si on éprouve des craintes et des appréhensions.
3. Montrer que les conditions de départ proposées dans l'offre d'emploi (fiche 1 ou 2) sont différentes de celles présentées aux travailleurs marocains dans les années 1960 (fiche 4).

*n.b. : Les deux exercices font référence à des époques différentes et à des contextes socio-économiques*

## SENSIBILISATION : ‘PARTIR D’ICI, PARTIR D’AILLEURS’

*différents. Cependant, les conditions liées aux départs vers une destination étrangère ne sont pas si différentes : situation de crise de l’emploi dans le pays que l’on quitte, promesse d’un bon emploi, d’un bon salaire, de bonnes conditions de vie dans le pays vers lequel on part.*

4. Suggérer aux jeunes de rechercher dans leur voisinage, dans leur famille des informations, des histoires à propos de l’immigration marocaine en Belgique (voir 2e partie).

### — 6. En plus : pistes d’exploitation

#### — 6.1. À partir des photos

A partir des 10 photos proposées ici ou à partir de l’ensemble des photos présentes dans l’exposition de photographies d’ouvriers marocains des usines Henricot réalisées par Jocelyne Nassogne-Castreman (disponible au Centre Culturel d’Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique), observe attentivement les photos, quels détails remarques-tu ?

*n.b. : Éléments qui peuvent être relevés : habillement, objets, jouets, décors, attitudes... Tous ces éléments donnent des indications quant aux conditions de vie, à l’image que les personnes voulaient donner d’elles-mêmes...*

#### — 6.2. Établir un parallèle entre l’immigration marocaine des années 60 et les immigrations aujourd’hui ressemblances/différences

Rechercher les significations des mots suivants afin de les distinguer : ‘immigré’, ‘clandestin’, ‘irrégulier’, ‘réfugié’...

## Imagine...

### **Cela fait plus d'un an que tes parents sont sans travail et recherchent un emploi...**

... le marché de l'emploi est en crise, 70% des habitants qui ont entre 18 et 65 ans sont sans emploi. En surfant sur Internet, tu tombes sur une offre d'emploi diffusée par l'ambassade de Nouvelle-Zirlande pour un poste à responsabilité (lis attentivement l'offre ci-jointe). Tu imprimes l'offre d'emploi et tu la montre à tes parents. Ils sont enthousiasmés et décident de postuler. L'ambassade retient leur candidature et ils obtiennent un rendez-vous pour préparer le départ vers la Nouvelle-Zirlande.

#### **— Que ressens-tu à l'idée de partir ?** coche une solution

- Tu te réjouis à l'idée de découvrir un nouveau pays, de faire connaissance avec de nouveaux copains de classe
- Tu es déçu à l'idée de quitter tes amis, ta famille, tes loisirs, ton logement
- Ce déménagement vers une destination inconnue te laisse indifférent (cela ne te touche pas).
- Autre...

#### **— Explique en quelques mots.**

## Imagine...

**Tu viens de terminer tes études, cela fait 6 mois que tu es à la recherche d'un emploi, tu ne reçois que des réponses négatives...**

... le marché de l'emploi est en crise, 70% des habitants qui ont entre 18 et 65 ans sont au chômage. En surfant sur Internet, tu tombes sur une offre d'emploi diffusée par l'ambassade de Nouvelle-Zélande pour un poste à responsabilité (lis attentivement l'offre ci-jointe). Tu contactes tes anciens copains de classe pour leur communiquer l'offre d'emploi. Tous sont enthousiasmés et décident de prendre contact avec l'ambassade pour en savoir plus.

— **Et toi, que fais-tu ?** coche une solution

- Cette offre d'emploi t'intéresse, tu téléphones à l'ambassade pour avoir plus de renseignements.
- Cette offre t'intéresse mais tu hésites à téléphoner à l'ambassade.
- Cette offre ne t'intéresse pas, tu ne téléphones pas à l'ambassade.

— **Que ressens-tu à l'idée de partir ?** coche une solution

- Tu te réjouis à l'idée de découvrir un nouveau pays, de faire connaissance avec de nouveaux amis.
- Tu es déçu à l'idée de quitter tes amis, ta famille, tes loisirs, ton logement
- Ce déménagement vers une destination inconnue te laisse indifférent (cela ne te touche pas).
- Autre...

— **Explique en quelques mots.**

# L’Ambassade de Nouvelle-Zirlande diffuse les offres d’emploi suivantes

— Plusieurs entreprises néo-zirlandaises actives dans les domaines de la bureautique, de l’informatique, de la télécommunication cherchent des personnes pour occuper des postes à responsabilité :

## Profil

- personnes sachant travailler en équipe et pouvant s’adapter à des horaires souples.
- contrat de travail pour plusieurs années
- bon salaire
- possibilité d’augmentation du salaire après quelques mois

**Formation** des nouveaux travailleurs sur place.

**Vous disposerez** d’une maison tout confort située dans un quartier résidentiel proche du lieu de travail (wifi, home cinema, cuisine super équipée, piscine et salle de sport à proximité). École en langue française (frais d’inscription des enfants pris en charge par l’employeur).

**Vous bénéficierez également de :**

- l’assurance hospitalisation
- une voiture de société
- un smartphone
- un voyage aller-retour 2 x par an pour 2 personnes (Wellington – Bruxelles)

**Possibilité de départ immédiat !**

Conditions : passeport en ordre, certificat médical

— Intéressé ? Contactez sans tarder  
l'ambassade de Nouvelle-Zirlande au numéro  
vert 0800 3624 378 984.



*La **Nouvelle-Zirlande**, située dans le Pacifique Sud, regorge d'endroits particuliers, tels que : l'île de Waihekeel dans le golfe d'Haurakiri, avec ses superbes plages et sa nature accueillante à l'écart des routes touristiques –des villes intéressantes comme Aucklanda, Rotoria, avec ses geysers.*

*La **Nouvelle-Zirlande** a de fantastiques paysages allant des montagnes couvertes de neige, idéal pour les sports d'hiver, jusqu'aux plages de sable blanc de la cote Pacifique, ainsi qu'aux mystérieux fjords de la cote de la mer de Tasmanie. Si vous recherchez un superbe endroit pour vous installer avec votre famille, la Nouvelle-Zirlande est faite pour vous...*

## Portraits de vie...

**En 1964, des Marocains ont reçu des offres d'emploi leur proposant de venir travailler dans des entreprises belges...**

... et d'avoir, pour eux et pour leur famille, des conditions de vie meilleures que celles qu'ils connaissaient au Maroc. Les 10 photographies exposées ont été prises dans les années 1960. Ce sont les portraits d'hommes et d'enfants marocains qui sont arrivés en Belgique après avoir répondu à une offre d'emploi.

**— Choisis un seul portrait, donne-lui un prénom, puis réponds aux questions suivantes :**

**D'après toi...**

- a) Pourquoi est-il/elle en Belgique ?
- b) Quel âge a-t-il/elle sur la photo ?
- c) Où se trouve-t-il/elle sur la photo ?
- d) Quel métier exerce-t-il ? Ou quel métier exerce son père ou sa mère ?
- e) Que souhaite-t-il/elle ? Quel est son rêve ?
- f) Vit-il/elle seul(e) ? Vit-il/elle avec sa famille ? Vit-il/elle avec d'autres personnes qui ne sont pas de sa famille ?
- g) Où loge-t-il/elle ? Décris son logement.

**À partir de tes réponses aux questions ci-dessus, raconte la vie de la personne que tu as choisie.**

- Si tu as entre 10 et 12 ans : écris ton histoire en max. 10 lignes.
- Si tu as entre 12 et 14 ans : écris ton histoire en max. 1 page.

# Quelques éléments historiques à propos de l'immigration marocaine en Belgique en 1964

Les 10 photographies ont été réalisées par Madame Nassogne-Castreman à **Court-Saint-Etienne** (Brabant wallon, Belgique) dans les **années 1960**. Ce sont les portraits de **travailleurs marocains** qui étaient engagés aux **Usines Henricot** (entreprise de métallurgie<sup>1</sup>).

Madame Nassogne prenait des photos des travailleurs afin qu'ils puissent les envoyer à leur **famille restée au Maroc**.

## — Pourquoi les marocains sont-ils venus en Belgique dans les années 1960 ?

Au **Maroc**, dans les années 1960, l'**économie** stagne, la **production agricole** est insuffisante, la **population** est croissante, ce qui provoque **chômage et sous-emploi**, surtout dans certaines **régions rurales** du pays.

En **Belgique**, plusieurs **secteurs industriels** (principalement les charbonnages) en expansion<sup>2</sup> connaissent une **pénurie de main-d'œuvre**<sup>3</sup>. Il n'y a pas de candidats belges pour occuper ces emplois. Les employeurs doivent se tourner vers l'étranger.

En **1964**, une brochure intitulée '**Vivre et travailler en Belgique**' est diffusée en Afrique du Nord. Elle invite les maghrébins<sup>4</sup> à venir travailler en Belgique de préférence avec leur famille, et insiste sur une bonne rémunération et un grand confort de vie.

Au début, le recrutement des marocains se faisait sur place, au Maroc. Des **recruteurs professionnels** enrôlaient<sup>5</sup> des candidats à l'émigration après leur avoir fait passer plusieurs tests médicaux et entretiens de sélection. Mais les mines de charbon et d'autres

secteurs avaient un besoin pressant de main-d'œuvre, alors on commença à recruter les marocains en Belgique. Les candidats à l'émigration devaient se déplacer par leurs propres moyens. La **régularisation**<sup>6</sup> se faisait **après coup**. C'est la période de l'immigration spontanée d'étrangers qui arrivent comme touristes en Belgique.

Pour réguler ce **flux migratoire**<sup>7</sup>, une **convention belgo-marocaine** est signée le **17 février 1964**. Cette convention (voir texte en annexe) prévoit des dispositions générales concernant l'**égalité de traitement** entre travailleurs belges et marocains (en ce qui concerne les **avantages sociaux** et les **conditions de travail**), le **regroupement familial**... L'émigration marocaine vers la Belgique contribue donc à soulager la situation sociale au Maroc et participe à l'**expansion économique de la Belgique**.

L'**arrêt** officiel de l'immigration en Belgique date de **1974**.

### — Quel âge ont-ils ?

L'article 3 de la convention belgo-marocaine prévoit que le candidat doit être âgé de **plus de 20 ans** et de **moins de 35 ans** au moment du recrutement (dans certains cas 40 ans).

### — Quels métiers exercent-ils/elles ?

Les ouvriers marocains qui venaient en Belgique dans les années 1960-70 étaient embauchés dans les secteurs suivants : **charbonnage**, **métallurgie**, **construction**, industrie du **textile** et du vêtement, **transport** en commun (conducteur de bus et de tram), les femmes travaillaient essentiellement dans les **services domestiques**, l'**hôtellerie** et la **restauration**. Ces secteurs connaissaient, en effet, une pénurie de main-d'œuvre<sup>8</sup>.

### — Vivent-ils seuls, en famille, avec d'autres personnes ?

À cette époque, la **population belge** était **de plus en plus âgée** et les familles belges comptaient de moins en moins d'enfants. Les travailleurs marocains ont donc été invités à s'installer en Belgique avec leur famille. Au départ, les hommes arrivaient souvent à plusieurs (voisins, amis, oncles, cousins), mais sans leurs femmes et enfants. L'arrivée des femmes et des enfants se faisait plus tard. La présence de **la famille fixait le travailleur** dans la région dans laquelle il s'était installé et évitait qu'il ne parte dans une autre entreprise. Les familles marocaines ont ainsi contribué au repeuplement et au rajeunissement de la population belge.

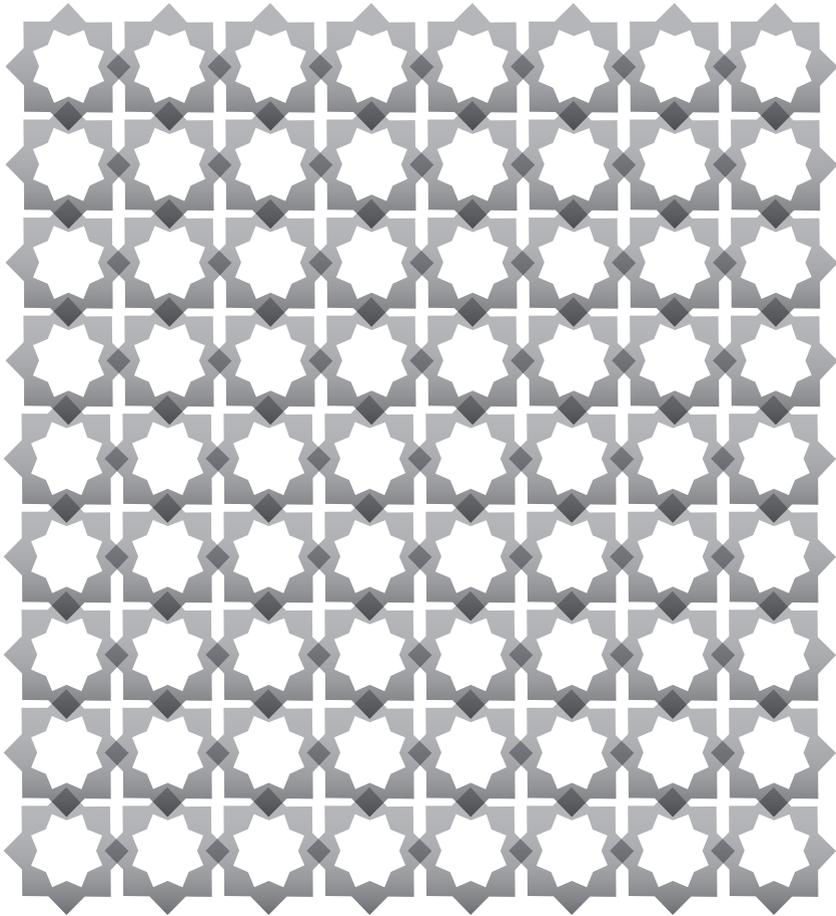
### — Où logent-ils ?

On retrouve les immigrés marocains dans des **zones dévalorisées des villes**<sup>9</sup>. Certaines entreprises proposaient un logement aux ouvriers. Beaucoup étaient logés dans des chambres communes.

*1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 Voir lexique en annexe, page 63*

*ndlr : les informations reprises ci-dessus sont tirées du 'Courrier hebdomadaire' n°1803 édité par le CRISP et de l'Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique aux éditions Vie Ouvrière (voir bibliographie en annexe) et du site Internet <http://users.pandora.be/ibn-batouta/Belgica/histoire.html>*

DEUXIÈME PARTIE  
**MA FAMILLE, MES VOISINS  
RACONTENT...**



# PRÉSENTATION DE L’ACTIVITÉ

## — Thème de l’activité

Découvrir l’**Histoire de l’immigration marocaine en Belgique** par la rencontre avec les **autres générations**.

## — Objectifs de l’activité

Les participants construiront une Histoire de l’immigration marocaine à un **niveau local** par des relations de proximité. Pour y arriver, ils vont :

- **recueillir** des informations en interrogeant les voisins, la famille, des associations locales ...
- **organiser** les informations sous une forme communicable.
- restituer, **partager** les informations avec toutes les personnes qui ont participé à la collecte d’informations.

Cette activité permettra aux jeunes d’acquérir des compétences telles que : analyser et trier des **documents** divers, travailler en **groupe**, échanger des **idées**, prendre des **décisions**, prendre la **parole**, **communiquer** avec des individus d’autres générations et d’autres origines culturelles en veillant à **respecter** les coutumes et les règles de savoir-vivre de chacun.

## — Pratique

- **Durée** : activité s’étalant sur plusieurs semaines.
- **Public** : jeunes de 10 à 14 ans.
- **Taille des groupes** : 10 jeunes maximum par sous-groupe.
- **Matériel** :
  - fiches 1 à 15
  - papier et crayon
  - grandes feuilles pour l’analyse des documents
  - boîtes ou classeurs pour le tri des documents
  - support au choix pour la présentation finale de l’activité

## — Consignes pour l’animateur/enseignant

**L’activité ‘Ma famille, mes voisins racontent’ est subdivisée en étapes successives. Il s’agit d’un fil conducteur pour guider l’animateur et les jeunes.**

Le déroulement proposé ne doit pas être suivi à la lettre mais **adapté** au **groupe**, au **temps** disponible, au contexte. Chaque étape est développée pour permettre une **participation** maximale des jeunes. Néanmoins, en fonction du temps disponible, certaines étapes peuvent être raccourcies.

**Comment procéder pour recueillir des données sur l’immigration marocaine en Belgique ? Il y a 3 grands moments à distinguer :**

- A. Avant de partir à la recherche d’informations**
- B. Pendant la collecte d’informations**
- C. Après la collecte d’informations**

### **A. Avant de partir à la recherche d’infos**

L’ensemble des étapes qui vont suivre a pour objectif de permettre aux jeunes de se projeter dans l’avenir (le moment de la collecte et de l’organisation des informations) afin de mieux s’y préparer.

## — S’approprier le projet

### — 1. Présenter l’activité fiche 1

Les jeunes sont amenés à faire le lien entre l’animation de sensibilisation (1<sup>ère</sup> partie) et la suite de l’activité.

— **2. Identifier les attentes** fiche 2

L’animateur note sur une feuille les questions des jeunes, ce qu’ils espèrent, attendent en participant à cette activité et quelles sont leurs craintes.

— **3. Répondre aux questions** fiche 3

Confronter les attentes des jeunes aux objectifs de l’activité : préciser quelles attentes ont des chances d’être rencontrées, quelles sont celles qui ne trouveront pas de réponse dans le projet.

— **4. Acter l’adhésion du groupe** fiche 4

- vérifier si le groupe souhaite s’investir dans l’activité
- tenir compte des réticences, procédez à des aménagements
- noter le projet tel que défini par le groupe (éventuellement acter l’adhésion par une signature des participants et/ou identifier le groupe en lui donnant un nom)
- préciser les échéances pour la réalisation du projet

— **Définir le résultat attendu** fiche 5

Préciser la forme finale du projet (exposition, reportage, livre, fresque...) et la date approximative à laquelle il doit être réalisé. Quelle que soit la forme finale du projet, il est intéressant que le résultat soit partagé avec toutes les personnes qui ont participé au recueil d’informations. C’est l’occasion pour toutes les générations de se rencontrer. C’est l’occasion pour les jeunes de montrer aux adultes ce qu’ils ont réalisé et, peut-être, de leur faire découvrir l’un ou l’autre élément de leur histoire.

— **Identifier les ressources possibles** fiche 6

Il s’agit d’amener le groupe à identifier, à l’avance, un maximum de lieux ressources possibles. Exemples : les voisins, la famille, les associations de quartier, les commerçants, la bibliothèque,

## ‘MA FAMILLE, MES VOISINS RACONTENT...’

les associations spécialisées dans certains thèmes ou domaines (voir liste en annexe).

### — **Inventaire des thèmes possibles** fiche 7

Il s’agit d’amener le groupe à définir, à priori, l’ensemble des sujets qu’il pourrait aborder autour du thème de l’immigration marocaine en Belgique.

Voici, à titre d’exemple, une liste non exhaustive de sujets :

- logement
- conditions de travail en Belgique
- contexte socio-économique au Maroc dans les années 1960
- départ et voyage pour la Belgique
- arrivée et installation en Belgique
- emplois exercés par les travailleurs marocains
- législation concernant l’immigration
- coutumes
- langue et les difficultés liées à la langue
- religion
- habitudes culinaires ou vestimentaires
- arts et culture
- immigration marocaine avant 1960
- immigration marocaine dans d’autres pays d’Europe

### — **Inventaire des supports possibles** fiche 8

Le but est d’amener les jeunes à ouvrir leurs sens à un maximum de documents différents. Pour cela, proposer de s’imaginer les types de documents qu’ils pourraient trouver lors de leurs recherches..

Voici, à titre d’exemple, une liste de documents possibles :

#### • **Documents sonores et visuels**

- interview - témoignages
- documents vidéo
- documents audio (enregistrement d’émission radio...)
- etc.

## ‘MA FAMILLE, MES VOISINS RACONTENT...’

### • Documents graphiques

- photos
- textes de loi
- articles de presse
- contrats de travail
- fiches de paie
- règlements d’entreprise
- biographies
- illustrations
- dessins – gravures - peintures
- schémas (d’utilisation d’une machine par exemple)
- plans (d’une machine, d’un site industriel...)
- cartes géographiques
- graphiques
- tableaux statistiques
- etc.

### • Objets

- outils
- vêtements
- objets ménagers
- objets de décoration
- objets religieux

## — Prévoir les difficultés qui pourraient surgir ainsi que les pistes de solution <sup>fiche 9</sup>

Tout travail de recherche est parsemé d’embûches. C’est en les prévoyant que l’on peut mieux y faire face lorsqu’elles se présentent. À cette étape, les participants imaginent les difficultés qu’ils pourraient rencontrer et différentes solutions pour les dépasser. Ils peuvent aussi prévoir des difficultés pour lesquelles il n’y aura pas de solution... Il faudra alors poursuivre le projet en tenant compte de ces obstacles.

## B. Pendant la collecte d’infos

### — Comment se présenter et présenter le projet aux personnes ressources? <sup>fiche 10</sup>

Par deux, les participants écrivent une courte lettre présentant leur projet aux personnes ressources (parents, famille élargie, voisins, professionnels).

Les éléments suivants doivent s’y trouver (l’animateur choisit de donner ces éléments aux jeunes avant ou après la rédaction de la lettre) :

- noms et prénoms
- d’où ils viennent (nom de l’école et classe, nom et localisation de l’association, maison de jeunes, école des devoirs...)
- le sujet de leur recherche
- description et but de leur recherche
- ce qu’ils recherchent (leur demande)
- remerciement

Chaque sous-groupe lit son texte aux autres. L’animateur note sur une grande feuille ou au tableau des formulations de phrases et des idées intéressantes. Si les éléments donnés ci-dessus n’ont pas été donnés au début de l’exercice, veiller à ce qu’ils soient repris sur la feuille ou le tableau lors de la mise en commun.

Individuellement, chacun réécrit en +/- 10 lignes son propre texte de présentation.

### — Comment aborder et poser des questions aux personnes ressources ? <sup>fiche 11</sup>

Par deux, les participants inventent un scénario d’interview où l’un joue l’interviewer, l’autre l’interviewé. Ils doivent veiller à ce que la façon dont les questions sont posées et le contenu soient respectueux des personnes interviewées. Chaque sous-groupe présente son scénario aux autres. La moitié du groupe observe et relève les questions et les interventions qui contribuent au respect de la personne interviewée. L’autre moitié du groupe

## ‘MA FAMILLE, MES VOISINS RACONTENT...’

observe et relève les questions et interventions qui seraient à améliorer pour veiller davantage au respect de la personne interviewée. Mise en commun des observations

Éléments à prendre en compte pour le scénario d’interview (l’animateur choisi de donner ces éléments aux jeunes avant ou après l’exercice) :

- se présenter,
- demander l’accord de la personne concernant l’interview
- dire à la personne qu’elle n’est pas forcée de répondre, elle a le choix.
- ne pas insister si la personne refuse de répondre.
- poser d’abord des questions plus générales, demander des précisions ensuite.
- vérifier le consentement de la personne avant d’aborder certains sujets qui peuvent être vécus comme plus délicats (décès d’un conjoint, les croyances religieuses, le salaire...)
- respecter les règles de politesse

### — **Que demander aux personnes ressources ? Canevas de l’interview** fiche 12

Individuellement, les participants réalisent leur canevas d’interview. Par sous-groupe de 3 ou 4 ils présentent les différents canevas, les critiquent dans le but de les améliorer.

Individuellement, ils retravaillent leur canevas en fonction des remarques du groupe.

L’animateur relit les canevas des participants et apporte des commentaires supplémentaires si nécessaire.

### — **Comment conserver une trace des réponses ?** fiche 13

L’animateur présente les deux techniques les plus couramment utilisées : l’enregistrement, la prise de notes.

## C. Après le recueil d’informations et de témoignages

Cette étape consiste à organiser les documents recueillis afin d’en tirer un maximum d’informations.

### — **Trier et organiser les documents** fiche 14

Les participants numérotent et trient les documents dans un tableau.

### — **Analyser les documents** fiche 15

Une fois les documents triés, les participants vont en extraire les éléments clés en complétant une grille d’analyse.

Tous les documents ne permettent pas de remplir complètement la grille. Des cases peuvent rester vides. La grille doit être adaptée pour chaque document.

Si de nombreux documents ont été récoltés, il faudra choisir ceux qui seront étudiés en profondeur.

Lorsque plusieurs documents ont été analysés avec la grille, l’animateur peut amener le groupe à établir des liens entre différents documents. Il peut également proposer au groupe d’approfondir l’un ou l’autre sujet ou de réfléchir par rapport à l’un ou l’autre thème.

#### **Suggestions :**

- Cette étape est l’occasion d’inviter des aînés dans le groupe pour aider à trier et analyser les informations ou pour leur demander des renseignements complémentaires à propos de certains événements ou documents.

- Cette étape est également l’occasion de faire des liens entre les éléments recueillis et l’Histoire avec un grand H (celle du Maroc, celle de la Belgique, celle de l’immigration...)

## D. Présenter le résultat des recherches

Pour réaliser cette étape, se référer au point A : ‘Définir le résultat attendu’.

L’animateur peut répartir les participants en sous-groupes.

## ‘MA FAMILLE, MES VOISINS RACONTENT...’

Chaque sous-groupe préparera une partie de la réalisation finale (un thème par sous-groupe ou un type de support par sous-groupe...)

Il faut veiller ici à ce que la production soit clairement présentée pour être transmise à un public extérieur.

Quelle que soit la forme finale du projet, il est intéressant que le résultat soit partagé avec toutes les personnes qui ont participé au recueil d'informations. C'est l'occasion pour toutes les générations de se rencontrer. C'est l'occasion pour les jeunes de montrer aux adultes ce qu'ils ont réalisé et peut-être de leur apprendre l'un ou l'autre élément de leur histoire.

### **E. Piste**

Parallèlement à cette activité, les jeunes peuvent rédiger un carnet de bord reprenant, jour après jour, les étapes par lesquelles ils passent pour retracer l'histoire de l'immigration en Belgique.

## Présentation de l’activité

**Lors de l’animation de sensibilisation, tu as découvert quelques éléments de la vie d’hommes, de femmes, d’enfants marocains qui ont immigré en Belgique dans les années 1960 pour y travailler...**

L’immigration marocaine <sup>1</sup> a contribué à **façonner** de manière durable le **visage de la Belgique** sur le plan **démographique, économique, social et culturel**. En effet, les travailleurs marocains ont, entre autres, participé à la construction du métro et des autoroutes, assuré la propreté des bureaux, assuré la survie des mines et de la métallurgie. Ils ont lutté avec d’autres ouvriers pour la défense des droits des travailleurs. Ils ont amené des rythmes musicaux, des objets de décoration, des recettes culinaires qui ont enrichi la ‘culture belge’.

**— Tu as envie d’en savoir plus sur l’Histoire de l’immigration marocaine en Belgique ?**

Va rencontrer tes **voisins**, questionner ta **famille** ! Tu peux interroger des personnes d’origine marocaine **nées au Maroc** ou **ici**. Tu peux aussi interroger des gens qui vivaient en Belgique dans les années 1960 et qui ont vu arriver les familles marocaines. Chacun d’eux a des **informations** à te communiquer, des **documents** à te montrer, des **histoires** à te raconter.

Avec toutes les données que tu auras récoltées, tu pourras **retracer l’Histoire de l’immigration marocaine**, telle qu’elle s’est déroulée dans **ton quartier**, dans **ta famille**. Tu comprendras mieux pourquoi et comment les marocains ont quitté leur pays,

## ‘MA FAMILLE, MES VOISINS RACONTENT...’ FICHE 1

comment ils ont voyagé pour arriver en Belgique, comment ils ont été accueillis, comment ils se sont petit à petit installés et comment ils vivent aujourd’hui.

La suite du document te montrera comment t’y prendre pour recueillir, trier et présenter toutes ces informations.

*<sup>1</sup> L’immigration marocaine, n’est pas la seule à avoir changé le visage de la Belgique. Toutes les populations qui arrivent d’un autre pays pour s’installer en Belgique y contribuent.*

## Questions, attentes, craintes

— Note ici les questions que tu te poses à propos de cette activité :

- 
- 
- 
- 

— Quelles sont tes attentes par rapport à cette activité ? Qu’espères-tu découvrir en participant à cette activité ?

- 
- 
- 
- 

— Que crains-tu en participant à cette activité ?

- 
- 
- 
- 

— Si tu as envie de dire autre chose, note-le ici :

## Répondre aux questions

— **Les objectifs de l’activité ‘Ma famille, mes voisins racontent’ sont :**

- **retracer** l’Histoire de l’immigration marocaine dans son quartier
- **recueillir** des informations en interrogeant les voisins, la famille, des associations locales
- **organiser** les informations sous une forme communicable.
- **restituer, partager** les informations avec toutes les personnes qui ont participé à la collecte d’informations

— **Cette activité permettra d’acquérir des compétences telles que :**

- analyser et trier des **documents** divers
- travailler en **groupe**
- **échanger** des idées
- prendre des **décisions**, faire des **choix**
- prendre la **parole**
- **communiquer** avec des individus d’autres générations et d’autres origines culturelles en veillant à **respecter** les coutumes et les règles de savoir-vivre de chacun.

**Avec l’aide de l’animateur/l’enseignant, note dans le tableau de la page suivante les attentes qui seront rencontrées et celles qui ne seront pas rencontrées durant cette activité.**

**‘MA FAMILLE, MES VOISINS RACONTENT...’ FICHE 3**

<b>attentes qui seront rencontrées durant l'activité</b>	<b>attentes qui ne seront pas rencontrées durant l'activité</b>

## **Le projet du groupe**

**Ensemble, nous avons décidé de réaliser l’activité ‘Ma famille, mes voisins racontent’ de la façon suivante :**

## Le résultat attendu

### Un exemple pour mieux comprendre...

Madame Marguerite a fait une recherche sur toutes les fleurs que l'on peut trouver dans un jardin en Belgique. Elle a trouvé un tas d'informations. Elle voudrait montrer à ses voisins le résultat de ses recherches. Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à elle : elle peut exposer sur des étagères des pots avec les semences des fleurs, elle peut réaliser un herbier, elle peut créer un site Internet reprenant les photos des fleurs, elle peut réaliser un jardin avec toutes les fleurs recensées – si elle a un très grand jardin !

— Vous aussi vous allez recueillir une série d'informations sur l'histoire de l'immigration marocaine en Belgique.

En groupe, établissez une **liste** de toutes les **façons possibles de présenter les informations** que vous allez récolter.

- 
- 
- 
- 

En groupe, notez les **façons** que vous avez **choisies** pour présenter les informations.

- 
- 
- 
-





## Les supports possibles

### Un exemple pour mieux comprendre...

Lorsqu’elle commence ses recherches à propos des fleurs qui poussent dans les jardins en Belgique, Madame Marguerite se retrouve face à des documents très différents : des livres de botanique, des articles de journaux sur des personnes cultivant des plantes carnivores, des enregistrements de l’émission ‘Le jardin extraordinaire’, une liste de personnes qui font visiter leur jardin....

— Lorsque vous commencerez vos recherches à propos de l’immigration marocaine en Belgique, vous trouverez aussi des informations dans des documents différents. En groupe, établissez une liste des documents qui pourraient être récoltés :

- documents sonores et visuels :

- documents graphiques :

- objets :

## Difficultés et pistes de solution

### Un exemple pour mieux comprendre...

Madame Marguerite commence ses recherches... Le lundi, elle trouve les portes de la bibliothèque fermées, le mardi, elle se rend chez son oncle pour voir son beau jardin, mais celui-ci est bien vide (il faut dire que l'on est en plein hiver !), le mercredi un coup de vent mélange toutes les graines qu'elle avait soigneusement posées sur une table...

— Lors de vos recherches, vous allez sans doute rencontrer des obstacles, des difficultés. Complétez le tableau en notant les situations difficiles que vous pourriez rencontrer ainsi que les pistes de solution – quand il y en a !

situations difficiles à prévoir	pistes de solution

## Comment se présenter et présenter le projet aux personnes ressources ?

À présent, vous allez **prendre contact** avec des personnes qui pourront vous donner des renseignements concernant votre recherche sur l’Histoire de l’immigration marocaine en Belgique. Ces personnes peuvent être des parents, des membres de la famille plus éloignés, des voisins, des professionnels... on les appelle les **personnes ressources**.

**Pour contacter ces personnes, vous allez rédiger une courte lettre pour vous présenter, présenter votre projet et demander ce que vous recherchez comme information.**

- Rédigez cette lettre par deux.
- Demandez ensuite à l’animateur/enseignant si toutes les informations s’y trouvent.

## Comment aborder et poser des questions aux personnes ressources ?

Ça y est, vous avez obtenu un **rendez-vous** avec quelqu’un qui peut vous fournir des informations pour votre recherche !

**Par deux, vous allez préparer cette rencontre en imaginant les questions que vous allez lui poser.**

— **Imaginez un scénario d’interview où l’un de vous joue le reporter et l’autre la personne interviewée.**

Vous préparez ce que vous voulez lui dire pour vous présenter et les questions que vous voulez lui poser.

Attention, veillez à ce que vos questions soient claires et précises. Veillez aussi à être **respectueux** vis-à-vis des personnes interviewées.

— **Ensuite vous présenterez votre scénario aux autres. Ensemble vous vérifiez si votre scénario est complet et courtois.**

## Canevas de base de l’interview

— À partir des fiches précédentes et des questions proposées ci-dessous, créez votre propre canevas d’interview.

**Vous pouvez changer l’ordre, la formulation, supprimer ou ajouter des questions.**

- De quel village, ville ou région du Maroc êtes-vous parti ?
- Quand êtes-vous arrivé en Belgique ?
- Où êtes-vous arrivé en Belgique ?
- Comment êtes-vous arrivé en Belgique ? Par quel moyen de transport ?
- Êtes-vous arrivé seul ? Êtes-vous arrivé avec d’autres personnes ? D’autres personnes vous ont-elles rejoint par la suite ?
- Lorsque vous êtes arrivé en Belgique, qu’avez vous exercé comme métier ?
- Avez-vous des documents qui pourraient être utiles pour retracer l’Histoire de l’immigration marocaine en Belgique (articles, documents officiels de l’époque, photos, etc.) ?

## Comment conserver une trace des réponses ?

**Il y a deux façons, couramment utilisées, pour garder une trace de la rencontre avec la personne ressource : l’enregistrement et la prise de notes.**

### — L’enregistrement de la conversation

L’interview peut être enregistré avec l’**accord** de la personne. L’enregistrement est ensuite **retranscrit**. Le discours oral peut être corrigé pour **éviter les répétitions**. L’entièreté de l’interview ne doit pas être retranscrit, il est permis de **réduire** une longue conversation tout en conservant l’idée de départ.

Rem : veillez à demander l’autorisation de la personne interviewée et vérifier que votre matériel d’enregistrement fonctionne bien !

### — La prise de notes des réponses données par la personne interviewée

**Notez** les réponses de la personne aux questions posées. Si vous n’avez pas compris la réponse ou que la personne parle trop rapidement, demandez-lui de **répéter** plus lentement, d’épeler le mot...

Rem : pour plus de facilité, l’interview de la personne se fait à **deux** ; un pose les questions, l’autre note les réponses. La prise de note peut être utilisée même si l’interview est enregistré, on n’est jamais à l’abri d’une défaillance technique !

**À vous de choisir la méthode qui vous convient le mieux et qui est la plus pratique en tenant compte des conditions de la rencontre (l’interview a-t-il lieu chez la personne, dans le bus, dans un espace ouvert ?)...**

# Trier et organiser les documents

**Maintenant que vous avez collecté pas mal de documents, il est important de les organiser pour vous y retrouver !**

## — Prenez tous vos documents...

- Numérotez les documents.
- Reportez les numéros des documents sur le tableau.

En utilisant le tableau, les documents seront triés en fonction du support (photo, interview, article...) et du ou des thème(s) abordés (vie quotidienne, conditions de travail...).

Rem : un document (et donc son numéro) peut être présent à plusieurs endroits sur le tableau (exemple, une vidéo (support) peut donner des informations sur les conditions de travail et sur la vie quotidienne (thèmes))

	photo	interview	article	vidéo	...
vie quotidienne					
conditions de travail					
voyage					
...					

# Analyser les documents

**Une fois les documents triés, vous allez en extraire les éléments clés en complétant une grille d’analyse.**

## — Prenez tous vos documents...

Tous les documents ne permettent pas de remplir complètement la grille. Des cases peuvent rester vides. La grille doit être adaptée pour chaque document.

Si vous avez récolté de nombreux documents, il faudra choisir ceux que vous souhaitez étudier en profondeur.

1. forme du document	<ul style="list-style-type: none"><li>• quand a été réalisé le document ?</li><li>• où a été réalisé le document ?</li><li>• qui en est l’auteur ?</li></ul>
2. contenu du document	<ul style="list-style-type: none"><li>• sujet : de quoi parle le document ?</li><li>• acteurs : de qui parle-t-on ? qui voit-on ?</li><li>• lieu : où se situe l’événement ?</li><li>• but : à quelles fins le document a-t-il été réalisé ?</li><li>• temps : de quelle époque parle le document ? quelle est la durée de l’événement en question ? mettre en lien avec d’autres événements sur une ligne du temps</li><li>• causes : pourquoi le document a-t-il été réalisé ?</li><li>• conséquences : le document a-t-il des répercussions pour la suite ?</li></ul>

# ÉVALUATION AU TERME DE L'ACTIVITÉ

## — Introduction

Est-il possible de mesurer avec exactitude les effets de cette activité ?

**Comment savoir si, à l'issue de ce module, les jeunes ont ouvert leur regard sur la diversité des cultures ? Comment percevoir si elle a contribué à favoriser la rencontre et le vivre ensemble ?**

Sans doute ne le saurons-nous jamais avec précision. C'est le cas pour la majorité des activités qui relèvent du champ social et de la communication. L'évaluation des effets résultant d'une activité de ce type ne peut être qu'**approximative** et **incomplète**. Et c'est sans doute mieux ainsi, car on peut espérer que l'impact d'une telle expérience, d'un tel échange entre individus de cultures et d'âges différents **dépassera** largement les **résultats attendus** au départ. On ignore comment, à quel degré et pendant combien de temps l'être humain est capable de **répercuter** autour de lui des messages reçus. Mais on peut imaginer que, comme la petite pierre jetée sur la surface lisse d'une étendue d'eau produit des ondes à l'infini, les effets de cette activité s'étendront dans l'espace et dans le temps de façon exponentielle. Il est possible cependant de mettre en évidence certains résultats.

**En tenant compte des objectifs formulés au départ (voir p. 8), 2 outils d'évaluation sont suggérés ici : l'observation et le questionnaire d'évaluation.**

Enfin, 'Regards croisés sur l'Histoire de l'immigration marocaine en Belgique' est un **outil pilote** qui mérite d'être amélioré, ajusté aux **réalités de terrain**. Nous vous proposons donc, à vous, animateurs, enseignants, qui avez utilisé le cahier pédagogique, d'en évaluer la mise en œuvre. Pour ce faire vous trouverez un questionnaire d'évaluation page 62. Merci de nous le renvoyer complété.

## — 1. L'observation

**L'observation consiste à porter son attention sur des situations qui ont lieu tout au long de l'activité (au cours des différentes phases de préparation et lors de la présentation finale).**

Ces détails sont choisis parce qu'ils sont **porteurs d'informations** permettant de décider si les **objectifs de départ** sont oui ou non atteints et si oui, dans quelle mesure. Sur quels éléments le regard peut-il se porter ?

### — 1.1 Pendant les différentes phases de préparation

#### • La qualité du travail en groupe :

- Les jeunes s'écoutent-ils ?
- Prennent-ils la parole ?
- Arrivent-ils à faire des choix, à se mettre d'accord ?
- Respectent-ils les délais et échéances qu'ils se sont fixés ?

#### • La qualité de la communication (entre pairs, avec l'animateur, avec les personnes ressources, etc.) :

- Les jeunes respectent-ils le point de vue d'autrui ?
- Respectent-ils les règles de savoir-vivre et les coutumes d'autrui ?
- Sont-ils capables de se présenter et de présenter leur projet ?

- **L'exploitation des documents disponibles :**
  - Les jeunes trient-ils les documents récoltés ?
  - Analysent-ils les documents ?
  - En retirent-ils de l'information ?
- **L'adaptation aux difficultés et obstacles rencontrés :**
  - Les jeunes identifient-ils les obstacles et difficultés ?
  - Cherchent-ils des solutions pour les surmonter ?
  - Modifient-ils leur timing ou leur organisation pour y faire face ?

## — 1.2 Pendant la présentation de la réalisation finale

- **La forme du support choisi :**
  - Le support a-t-il une forme compréhensible pour tous ?
  - Le support est-il agréable, plaisant ?
  - La présentation orale qui accompagne le support est-elle adaptée, complémentaire au support ?
- **Le contenu :**
  - Les informations sont-elles variées (relèvent-elles de différents domaines) ?
  - Les informations sont-elles exactes ?
  - Les informations sont-elles en lien avec le thème de départ ?
- **La présence et la participation active des jeunes :**
  - Les jeunes qui ont participé aux différentes phases du projet sont-ils présents ? S'impliquent-ils activement (donner des explications, accueillir les visiteurs, etc.) ?
- **La présence d'autres personnes :**
  - Combien de personnes sont présentes ?
  - Des personnes de différentes origines culturelles sont-elles présentes ?
  - Des personnes du voisinage sont-elles présentes ?

- Des membres des familles des participants sont-ils présents ?
- **Échange entre les personnes présentes :**
  - Observe-t-on des échanges de parole, de regard, de sourires ?
- **Convivialité, plaisir, intérêt :**
  - Les personnes présentes restent-elles durant toute la présentation ?
  - Posent-elles des questions concernant la production finale ?
  - Échangent-elles des commentaires, entre elles et avec les jeunes ?
  - Ressent-on une bonne ambiance ?
- **Il est également possible de porter le regard sur des situations qui ont lieu lorsque l'activité est terminée :**
  - Les relations de voisinage ont-elles changé ?
  - Les contacts familiaux se sont-ils enrichis ?
  - Les jeunes sont-ils plus critiques et plus nuancés lorsqu'ils sont confrontés à des personnes d'autres cultures, d'autres générations ?

## — 2. Les questionnaires d'évaluation

### — 2.1 Exercice de comparaison

À la **fin de l'activité**, lorsque la production finale est achevée, reprenez le **tableau utilisé lors de la première animation** (page 20). Donnez aux jeunes un tableau vierge et donnez la **consigne** suivante : 'Complétez le tableau en tenant compte de toutes les informations que vous avez récoltées pendant l'activité.' Ensuite, **affichez** ou distribuez le tableau tel qu'il a été complété lors de la première animation et donnez la **consigne** suivante : 'Comparez les éléments du tableau de départ avec le tableau final et relevez les différences.'

## — 2.2 Questionnaire d'évaluation à faire remplir par les jeunes

À propos de l'Histoire de l'immigration marocaine en Belgique :

- Cite **3 éléments appris** pendant l'activité que tu ignorais avant.
- Cite **un élément qui t'a marqué**. Explique en quelques mots ce que tu ressens.
- Cite **un ou plusieurs événements** qui sont communs à l'histoire de tous ceux de ton **groupe**.

## — 2.3 Questionnaire d'appréciation

Vous pouvez également compléter ces évaluations par un **questionnaire d'appréciation de l'activité**. Ce sera l'occasion pour les jeunes d'exprimer comment ils ont vécu les animations, ce qu'ils ont apprécié, moins apprécié. Les informations recueillies vous permettront d'**améliorer** les animations suivantes.

## — 3. Questionnaire d'évaluation de l'outil pédagogique destiné aux animateurs et enseignants

Merci de répondre aux questions de la **page suivante** et de **renvoyer** ce document, scanné ou par courrier, à :



15 avenue de l'Espinette  
1348 Louvain-la-Neuve  
info@atoutage.be

- Combien de **jeunes** ont participé aux animations ?
- Parmi les jeunes qui ont participé aux animations, combien d'**origines culturelles** différentes étaient représentées ?
- Approximativement, combien de **personnes** (parents, voisins, associations, etc.) sont **associées** à l'action ?
- Sur combien de **semaines** l'activité s'est-elle déroulée ?
- Quelle a été la **forme finale** du projet (exposition, livre, reportage, fresque, etc.) ?
- Avez-vous rencontré des **difficultés** lors de la mise en place des **animations** ? Si oui, décrivez brièvement :
- Quels **conseils** donneriez-vous à un animateur ou un enseignant qui voudrait utiliser l'outil pédagogique ?

# OUTILS COMPLÉMENTAIRES

## Lexique

- **Métallurgie** : ensemble des techniques permettant d'extraire, d'élaborer et de mettre en forme les métaux.
- **Immigration** : entrée dans un pays de personnes non autochtones venant y chercher un emploi.
- **Émigration** : action de quitter son pays pour s'établir dans un autre.
- **Flux migratoire** : déplacement de population, de groupe, d'un pays dans un autre pour s'y établir, sous l'influence de facteurs économiques ou politiques.
- **Maghrébin** : originaire du Maghreb c'est-à-dire de l'ensemble des pays du nord-ouest de l'Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie).
- **Pénurie de main-d'œuvre** : manque de travailleurs.
- **Zones dévalorisées des villes** : espaces défavorisés des villes.
- **Régularisation** : action de rendre conforme aux règlements, à la loi ; rendre régulier.
- **Secteur industriel en expansion** : secteur industriel qui se développe, s'accroît, a tendance à s'agrandir.
- **Enrôler** : faire entrer dans un groupe (ici, dans une entreprise).

## Bibliographie

### — Histoire de l'immigration marocaine

- Morelli, A. (1992), 'Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours', Bruxelles, éditions Vie Ouvrière
- Ben Jelloun, T. (1998), 'Le racisme expliqué à ma fille', Paris,

## Seuil

- Ferro, M. (1986), 'Comment on raconte l'histoire aux enfants à travers le monde', Paris, Payot
- Furlaud, S., Verboud, P. (2002), 'Familles du monde entier', Paris, Seuil Jeunesse
  - Artois, D., Dorzee, H., Fiorilli, A., Huon, J., Jarry, F., 'Maroquitude du plat pays' in Victor, Le Soir du 14 février 2004
  - 'Circulaire de février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique', Courrier du CRISP n°1803, Bruxelles, 2003
  - Ghysseleinckx, T., Interview : 'La Belgique, l'intégration et l'Islam selon Sam Touzani' in Zone 02 n°35 p.6-7, Bruxelles, Février-mars 2004
  - Lembourg, J., Pierre, M-C., Dossier 'Immigration – intégration : un pari difficile' in Brabance n°67 p. 11-18, Centre Culturel du Brabant Wallon, Court-Saint-Etienne, Mars 2004
  - Loulidi, S., '40 ans d'immigration marocaine en Belgique' in Le ligueur n° 7 p.11, Ligue des Familles asbl, Bruxelles, 18 février 2004

## — Documents vidéo

- 'Ici- Là-bas', un film documentaire collectif : *entre 1964 et 1974, 200 jeunes marocains ont quitté leur pays pour venir travailler dans la petite ville de Court-St-Etienne, aux usines métallurgiques Émile Henricot. Ce film expose les récits de quatre de ces immigrés; des illusions du départ à l'impossibilité, aujourd'hui, de choisir entre ici ou là-bas.* Renseignements auprès de l'association 'Génération Espoir'.
- 'Quand les hommes pleurent', un film de Yasmine Kassari produit par Les films de la Drève, CBA, RTBF Liège, 1999 (durée : 57 min.)
- 'Au-delà de Gibraltar', un film de Taylan Barman et Mourad Boucif produit par Saga film, 2002 (durée : 105 min.)

## – Dossier pédagogique

- ‘Penser les migrations autrement’, Annoncer la Couleur, Bruxelles, 2<sup>e</sup> édition, septembre 2001

## – Autres documents :

- Exposition de photographies d’ouvriers marocains des usines Henricot réalisées par Jocelyne Nassogne-Castreman (disponible au Centre Culturel d’Ottignies – Louvain-la-Neuve)
- Chanson : Jean-Jacques Goldman, ‘Là-bas’

## Organismes

### **Centre Culturel d’Ottignies – LLN**

Service Education Permanente  
Avenue des Combattants, 41  
1340 Ottignies  
010/42 13 01  
[www.poleculturel.be](http://www.poleculturel.be)

### **CBAI**

Centre Bruxellois d’Action  
Interculturelle  
Avenue de Stalingrad, 24  
1000 Bruxelles  
02/513.96.02  
[ww.cbai.be](http://ww.cbai.be)

### **Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme**

Rue Royale, 138  
1000 Bruxelles  
02/212 30 00  
[www.diversite.be](http://www.diversite.be)

### **CEDEM**

Centre d’étude de l’ethnicité et des  
migrations  
Université de Liège  
Bâtiment 31, bte 45  
Boulevard du Rectorat, 7  
4000 Liège  
04/366.30.40  
[www.cedem,.ulg.ac.be](http://www.cedem,.ulg.ac.be)

### **Génération Espoir**

avenue des Combattants, 40  
1348 Ottignies  
010/412.203  
[generationespoir@mail.be](mailto:generationespoir@mail.be)

### **MRAX**

Mouvement contre le racisme,  
l’antisémitisme et la xénophobie  
Rue de la Poste, 37  
1210 Bruxelles  
02/217.54.94.95 / 02/219.69.59  
[www.mrax.be](http://www.mrax.be)

### **CRIBW asbl**

Centre Régional d’Intégration du  
Brabant wallon  
Rue de l’Industrie, 17a  
1400 Nivelles  
067/ 33 15 69  
[www.cribw.be](http://www.cribw.be)

### **Plateforme ONGs**

**‘Migrations et développement’**  
(CNCD, FCD, OXFAM, ITECO)  
Cécile Sacré (chargée du projet)  
Quai du Commerce, 9  
1000 Bruxelles  
02/250.12.30 / 02/250.12.63

### **Amitiés belgo-arabes**

Jaqueline Lembourg  
Rue de la Maillebotte, 21b  
1400 Nivelles  
0478/36.03.49  
[amitiesbelgoarabes@cribw.be](mailto:amitiesbelgoarabes@cribw.be)

### **Annoncer la couleur**

Avenue Einstein, 2, 1300 Wavre  
010/23 60 95  
[www.annoncerlacouleur.be](http://www.annoncerlacouleur.be)

# ANNEXE 1 : DOCUMENT ISSU DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL DE BELGIQUE

*Vivre et travailler* <sup>Leje</sup>



*en Belgique*

## TRAVAILLEURS, soyez les bienvenus en Belgique !

*Vous songez à venir travailler en Belgique? Vous avez peut-être déjà pris « la grande décision »? Nous, Belges, sommes heureux que vous veniez apporter à notre pays le concours de vos forces et de votre intelligence. Mais nous désirons que cette vie nouvelle contribue à votre bonheur. Pour y parvenir, voici ce que nous vous proposons : nous essayerons dans cette petite brochure de vous informer des conditions de vie et de travail qui vous attendent en Belgique. Ainsi vous prendrez le « grand départ » en connaissance de cause.*

*Emigrer dans un pays qui nécessairement est différent du vôtre, pose quelques problèmes d'adaptation. Ces difficultés initiales seront beaucoup plus facilement surmontées si vous menez une vie normale; c'est-à-dire une vie familiale.*

*La Belgique est un pays où le travail est bien rémunéré, où le confort est élevé, surtout pour ceux qui vivent en famille.*

*Vous trouverez dans notre pays un esprit international. Du reste 258 organisations internationales ont leur siège principal en Belgique et beaucoup d'hommes politiques, de techniciens, d'hommes d'affaires et d'étudiants d'autres pays vivent sur notre sol.*

*Il y a déjà des travailleurs de votre pays chez nous. Venez les rejoindre si vous croyez que votre situation peut s'y améliorer. Mais pour le savoir, lisez attentivement les pages qui suivent.*

*De toute façon, nous vous le répétons : les travailleurs méditerranéens sont les bienvenus parmi nous, en Belgique.*

**ANNEXE 2 : 'CIRCULAIRE  
DE FÉVRIER 1964 RELATIVE  
À L'OCCUPATION DE  
TRAVAILLEURS MAROCAINS  
EN BELGIQUE', COURRIER DU  
CRISP N°1803, BRUXELLES,  
2003**

# ANNEXES

## 1. Convention entre la Belgique et le Maroc relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique (*Moniteur belge*, 17 juin 1977)

« Le Gouvernement belge et le Gouvernement marocain, Désireux de faciliter le recrutement de travailleurs marocains pour les besoins des industries belges et soucieux de fixer les conditions de recrutement et de travail de ces travailleurs,

Sont convenus des dispositions suivantes

### 1. Dispositions générales

#### *Article premier*

Le Gouvernement du Maroc s'engage à faciliter l'émigration de ses ressortissants qui désirent s'installer en Belgique aux fins d'y occuper un emploi. Le Gouvernement belge s'engage à faciliter l'installation en Belgique des ressortissants marocains qui désirent y occuper un emploi.

#### Article 2

Les autorités compétentes belges transmettront aux autorités compétentes marocaines les offres anonymes et nominatives de travail émanant des employeurs ou des associations d'employeurs en spécifiant les conditions et aptitudes exigées des travailleurs.

Elles fourniront la documentation relative aux conditions de travail, aux salaires, aux avantages sociaux, aux retenues sociales et fiscales applicables aux rémunérations, ainsi qu'aux obligations respectives découlant du contrat de travail.

#### *Article 3*

Le recrutement des travailleurs marocains est organisé par les services du Ministère du Travail et des Questions sociales du Maroc en accord avec les autorités diplomatiques et consulaires de la Belgique. La sélection se fera sur base des éléments suivants

- a) les candidats ne pourront être âgés de moins de 20 ans et de plus de 35 ans au moment du recrutement, c'est-à-dire au moment où ils signent le premier contrat de travail. L'âge maximum pourra être porté à 40 ans lorsqu'il s'agit de travailleurs dûment qualifiés ;
- b) ils devront jouir d'une bonne santé. Un premier examen médical sera effectué par des médecins désignés par le Gouvernement marocain. Cet examen médical comportera l'examen général des candidats.

Une fiche médicale, conforme au modèle annexé à la présente Convention, est établie pour chaque candidat reconnu apte. Elle portera notamment la photo du candidat. Les frais de cet examen médical sont à la charge du Gouvernement marocain.

Les autres examens médicaux sont effectués par des médecins désignés par les autorités consulaires de la Belgique. Les frais de ces examens sont à la charge des employeurs belges. Le Gouvernement belge veille à l'application de cette disposition. Ces examens sont effectués de façon à permettre au travailleur convoqué de rentrer chez lui le jour même des examens ;

- c) la sélection professionnelle des candidats sera opérée compte tenu des conditions spécifiées dans les offres et sur base soit des aptitudes physiques, soit du passé professionnel des candidats, soit de certificats relatifs à la formation qu'ils ont acquise ;
- d) les candidats ne pourront pas avoir encouru de condamnation d'emprisonnement pour motif grave et ne seront pas présentés lorsque le Gouvernement marocain jugera qu'il ne peut leur délivrer un passeport.

#### *Article 4*

La liste des candidats sélectionnés sera soumise aux autorités diplomatiques ou consulaires de la Belgique, lesquelles arrêteront la liste des candidats définitivement admis. Cette liste, établie en double exemplaire, sera communiquée aux autorités compétentes marocaines en même temps que les contrats de travail individuels, dûment signés par l'employeur ou son représentant. Les autorités marocaines veilleront à ce que les contrats soient signés par les travailleurs intéressés et délivreront les documents nécessaires à la sortie du territoire des travailleurs dont les noms figurent sur la liste susvisée. Les autorités diplomatiques ou consulaires de la Belgique délivreront ces travailleurs l'autorisation de séjour provisoire en Belgique, sur présentation d'un passeport et d'un certificat de bonne vie et mœurs.

#### *Article 5*

L'engagement des travailleurs marocains se fera par contrat individuel, conforme aux modèles de contrat de travail annexés à la présente Convention. Les contrats de travail seront rédigés en cinq exemplaires, en un seul texte, dans les langues des deux pays et stipuleront les droits et obligations respectifs des employeurs et des travailleurs. Ils seront au moins conformes aux conditions figurant aux contrats-types de travail, annexés à la présente Convention. Un exemplaire est destiné à l'employeur, un au travailleur, deux aux services compétents du Maroc et un aux autorités diplomatiques et consulaires de la Belgique.

#### *Article 6*

Les autorités marocaines veilleront à ce que tous les documents nécessaires et notamment le passeport, le certificat relatif à la bonne conduite des travailleurs engagés et l'attestation relative à l'état civil et la composition du ménage de ceux-ci, soient établis dans les meilleurs délais.

#### *Article 7*

Le Gouvernement belge veillera à ce que le transport des travailleurs marocains engagés s'effectue dans les meilleures conditions et en déterminera les modalités. Les frais de transport et d'embarquement depuis le lieu d'embarquement au Maroc jusqu'au lieu d'emploi en Belgique sont à la charge des employeurs belges. Le Gouvernement belge veillera également à l'application de cette disposition. L'embarquement des travailleurs recrutés aura lieu, dans la mesure du possible, le jour même de leur arrivée au lieu d'embarquement.

#### *Article 8*

Dès l'arrivée en Belgique des travailleurs engagés, l'employeur introduira des demandes de permis de travail auxquelles seront annexées une copie des contrats individuels. Les autorités compétentes belges délivreront immédiatement les permis de travail. La validité de ceux-ci prendra cours à la date de la mise au travail. Les autorités compétentes belges délivreront également les permis de séjour nécessaires.

### *Article 9*

Toutes mesures opportunes devront être prises par les entreprises pour adapter graduellement les travailleurs aux travaux qu'ils auront à exécuter et pour leur donner toutes indications utiles en ce qui concerne les modalités de mesurage de travaux à marché, de paiement des salaires et de présentation des réclamations éventuelles.

### *Article 10*

1. En cas de rupture injustifiée du contrat par le travailleur, l'employeur lui fera signer une pièce par laquelle il déclare vouloir rompre son contrat. Les mesures nécessaires seront prises en vue d'assurer le rapatriement du travailleur.
2. En cas de rupture justifiée du contrat par le travailleur, celui-ci aura la possibilité de conclure un nouveau contrat avec une autre entreprise du même secteur, sans préjudice des droits qu'il peut faire valoir en vertu de la législation belge.
3. En cas de rupture injustifiée du contrat par l'employeur, le travailleur, sans préjudice des droits qu'il peut faire valoir en vertu de la législation belge, aura la possibilité de signer un nouveau contrat dans une autre entreprise du même secteur ou, s'il le désire, être rapatrié aux frais de l'employeur.
4. En cas de mutation d'entreprise à entreprise du même secteur effectuée de commun accord entre toutes les parties intéressées, le nouveau contrat se substitue à l'ancien.

### *Article 11*

1. À l'expiration du contrat conforme à celui qui est annexé à la présente Convention, le travailleur marocain ne pourra rester en Belgique qu'à la condition d'être réembauché, dans le même secteur, le nouveau contrat étant également conforme aux conditions de celui qui est annexé à la présente Convention.
2. En cas de conclusion d'un nouveau contrat, la demande de renouvellement du permis de travail sera introduite par l'employeur deux mois avant l'expiration du contrat en cours.

### *Article 12*

1. Les travailleurs marocains établis en Belgique d'une manière permanente ou temporaire bénéficieront de l'égalité de traitement avec les travailleurs belges en ce qui concerne les avantages sociaux et les conditions de travail.
2. Ils bénéficieront notamment des allocations familiales légales pour les enfants se trouvant en Belgique. La possibilité pourra être examinée d'accorder des allocations familiales en faveur des enfants restés au Maroc.
3. Ils bénéficieront également des dispositions prévues par la législation belge en matière de pension de retraite et de survie.

### *Article 13*

Les travailleurs marocains occupés et établis en Belgique auront la faculté de se faire rejoindre par leur famille dès le moment où ils auront travaillé pendant trois mois et à la condition qu'ils disposent d'un logement convenable pour leur famille. Celle-ci comprend l'épouse et les mineurs d'âge à charge.

Le Gouvernement et les employeurs belges aideront les travailleurs marocains occupés en Belgique à trouver ce logement.

Les autorités marocaines autoriseront ces familles à sortir du territoire. Les autorités diplomatiques ou consulaires belges donneront les visas nécessaires.

#### *Article 14*

Les ressortissants marocains admis sur le territoire belge aux Conditions stipulées dans la présente Convention obtiendront le permis de travail pour toutes professions et de durée illimitée s'ils justifient de trois années de travail consécutives en Belgique et si leur famille se trouve avec eux en Belgique ou après un séjour régulier et ininterrompu d'au moins cinq ans si leur famille ne réside pas avec eux en Belgique.

#### *Article 15*

Les travailleurs marocains peuvent transférer au Maroc leurs économies, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

#### *Article 16*

À leur demande, les travailleurs marocains peuvent chômer les jours des fêtes légales au Maroc. Ces jours ne sont pas rémunérés, mais l'absence ne sera pas considérée comme injustifiée.

#### *Article 17*

Une Commission mixte est chargée de proposer, le cas échéant, la révision de la présente Convention ou des documents annexés et d'aplanir toutes difficultés qui viendraient à surgir au sujet de leur application. Cette Commission est également chargée d'examiner la possibilité d'établir une coopération entre la Belgique et le Maroc dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. La Commission est composée de six membres, dont trois désignés par le Gouvernement belge et trois désignés par le Gouvernement marocain. Elle se réunira soit à Rabat, soit à Bruxelles, à la requête de l'une ou l'autre Partie.

## **II. Dispositions complémentaires relatives au recrutement de travailleurs destinée à être occupés dans les charbonnages belges comme mineurs du fond**

#### *Article 18*

Pour les candidats ayant effectué au moins deux mois de travaux souterrains dans une mine de charbon, la limite d'âge est portée à 40 ans. En cas d'engagement, les Intéressés seront utilisés dans leur spécialité, selon les possibilités et après vérification de la qualification. À cette fin, les autorités marocaines leur délivreront un document, certifiant leur qualité de mineur et leur qualification éventuelle.

#### *Article 19*

Les charbonnages belges assurent aux travailleurs marocains vivant seuls un logement convenable, conformément aux prescriptions du contrat de travail ci-annexé et une nourriture conforme, autant que possible, à leurs habitudes alimentaires.

## Article 20

En vue de répondre aux exigences de la sécurité et d'assurer aux travailleurs marocains une préparation suffisante au travail du fond, les intéressés bénéficieront, lors de la mise au travail, d'une période d'initiation organisée par la Fédération charbonnière de Belgique.

## Article 21

1. Les autorités belges interviendront auprès des charbonnages pour que des cantines destinées aux travailleurs marocains soient organisées par les charbonnages mêmes. Un délégué des travailleurs marocains hébergés dans les cantines assurera les contacts nécessaires avec la direction du charbonnage. Le Conseil d'entreprise du charbonnage a qualité pour recevoir les réclamations concernant la tenue des cantines.
2. Sans préjudice des dispositions de la réglementation applicable aux logements temporaires des travailleurs des mines minières et des carrières souterraines, il est convenu que les phalanstères des charbonnages devront répondre, notamment, aux exigences suivantes
  - a) les dortoirs seront convenablement chauffés selon la saison ;
  - b) chaque travailleur disposera d'une armoire qui puisse être fermée à clef, d'un lit à ressorts muni d'un matelas (paille exclue), de couvertures en nombre suffisant et de draps de lit qui seront changés deux fois par mois.
3. Les autorités belges veilleront à ce que le prix de pension complète, qui est à charge du travailleur, y compris le logement, l'entretien, le nettoyage des locaux et le blanchissage des draps de lit soit fixé à un taux raisonnable.
4. Les difficultés soulevées, en Belgique, par l'organisation générale des phalanstères et des cantines pourront éventuellement être soumises à l'examen de la Commission mixte visée à l'article 17.

## Article 22

1. Les travailleurs marocains introduits en Belgique pour travailler dans les charbonnages belges et reconnus inaptes au travail du fond seront, suivant leur désir, soit replacés dans d'autres secteurs d'activité économique déficitaires en main-d'œuvre belge, soit rapatriés jusque Casablanca aux frais du charbonnage employeur à condition toutefois que leur rapatriement intervienne, sauf cas de force majeure, quinze jours au plus tard après la constatation de l'inaptitude par le médecin du charbonnage.
2. Afin de faciliter le remplacement des travailleurs reconnus Inaptes aux travaux du fond, les charbonnages feront parvenir aux bureaux régionaux de l'Office national de l'emploi de la Belgique les noms des travailleurs marocains reconnus inaptes. Les bureaux régionaux replaceront ces travailleurs dans les entreprises qui ont un besoin urgent de main-d'œuvre et seront invités à recourir, le cas échéant, à la compensation régionale et nationale.
3. Les travailleurs marocains reconnus inaptes pourront profiter de cette possibilité de remplacement pendant une durée maximum de dix jours ouvrables suivant la date de la déclaration d'inaptitude. Dans des cas justifiés, ce délai peut être prorogé de dix jours ouvrables. Durant cette période, les ouvriers intéressés ne pourront faire l'objet d'une décision administrative d'éloignement du territoire belge.

## Article 23

Le travailleur marocain qui aura travaillé de façon régulière et ininterrompue pendant cinq ans au moins dans les charbonnages belges, aura droit, en cas de rapatriement, à une indemnité couvrant les frais de voyage de retour jusqu'à Casablanca ; cette indemnité, à charge du dernier employeur,

couvrira les frais de voyage de l'ouvrier, de son épouse et de ses enfants à charge, vivant, depuis deux ans au moins, sous son toit.

### III. Dispositions finales

#### *Article 24*

Les droits et avantages accordés par la présente Convention aux travailleurs marocains occupés en Belgique, seront applicables dès l'entrée en vigueur de la présente Convention aux travailleurs immigrés antérieurement.

#### *Article 25*

Seuls les représentants qualifiés des Gouvernements marocain et belge ou d'autres personnes dûment autorisées à cet effet par ces Gouvernements peuvent intervenir dans le recrutement de travailleurs marocains destinés aux entreprises belges.

#### *Article 26*

La présente Convention entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est valable pour la période d'un an et sera prorogée par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties Contractantes, trois mois avant la date d'expiration.

Fait à Bruxelles, en double original, le 17 février 1964.

Pour le Gouvernement belge, L. Servais. Pour le Gouvernement marocain, T. Quezzani.

## 2. Contrat de travail individuel pour travailleurs occupés dans les charbonnages belges comme mineurs du fond

1. Employeur .....
2. Lieu d'emploi.....
3. Nom et prénoms du travailleur .....
4. Lieu et date de naissance.....
5. État civil – .....
- célibataire .....
- marié..... enfants
- veuf.....
- divorcé .....
6. Nationalité.....
7. Résidence ou domicile .....
8. Qualification

### *Article premier*

L'employeur assure au travailleur un travail régulier, pendant douze mois au moins, à dater de sa mise au travail aux mêmes conditions qu'aux travailleurs belges. L'employeur viendra en aide au travailleur, notamment en ce qui concerne les formalités administratives. Exception faite pour celui qui a déjà été occupé dans le travail souterrain d'un charbonnage, le travailleur bénéficiera, lors de la mise au travail, d'une période d'initiation de vingt et un jours ouvrable suivies d'une période d'adaptation de trois mois, pendant lesquels le travailleur recevra un salaire journalier fixe. Le travailleur s'engage à rester au service de l'employeur pendant la durée du contrat, à travailler au fond de la mine et à respecter toutes les clauses du règlement d'atelier applicables à tous les travailleurs occupés chez ledit employeur et dont connaissance lui sera donnée.

### *Article 2*

Les frais de voyage et d'hébergement depuis le lieu d'embarquement au Maroc du travailleur signataire du présent contrat jusqu'au lieu d'emploi sont à charge des employeurs belges. Les frais résultant de la délivrance du premier permis de travail nécessaire à sa mise au travail en Belgique sont à charge de l'employeur.

### *Article 3*

Le travailleur signataire du présent contrat bénéficiera en Belgique des mêmes conditions de travail et salaires que le travailleur belge, et, en général, de l'ensemble des dispositions prévues par la législation du travail, ainsi que de celles des conventions collectives.

### *Article 4*

Les salaires minima sont fixés par la Commission nationale mixte des mines et sont actuellement répartis en dix groupes. Le travailleur recevra pendant la période d'initiation visée à l'article premier le salaire du manœuvre du fond du groupe 1, si le travailleur est âgé de 21 ans ou plus (actuellement ce salaire est de 276 francs belges par journée de travail de huit heures). Après cette période, il touchera, à travail égal, une rémunération égale à celle des travailleurs belges du même

groupe accomplissant le même travail. Après la période d'adaptation, le travailleur peut commencer l'apprentissage de l'abatage. Dans ce cas le travailleur touchera une rémunération égale à celle des ouvriers apprentis abatteurs. En vertu d'une convention intervenue en Commission nationale mixte des Mines, ce salaire comprend une partie indépendante de la production qui va en décroissant et une partie qui va en croissant en fonction de la production. L'employeur fournira au travailleur les éléments de calcul du salaire. Après la période d'apprentissage, l'ouvrier à veine bénéficiera des salaires à la production appliqués dans le charbonnage où il est occupé. Le salaire minimum de l'ouvrier abatteur est accordé à l'ouvrier qualifié qui a terminé de manière satisfaisante sa période d'apprentissage d'abatteur, laquelle ne dure pas plus de six mois (actuellement ce salaire est de 371,45 francs belges). Aux salaires de tous les groupes s'ajoute une prime de présence (cette prime a été fixée à 30 francs belges par journée de travail à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1963). À ces salaires s'ajoute également la prime d'assiduité, payée si les conditions prévues par la réglementation sont remplies (actuellement la prime d'assiduité s'élève à 24,85 francs belges par journée de travail).

L'ignorance du français ou du flamand de la part du travailleur ne peut justifier aucune discrimination en matière de salaire, ou l'affectation à un travail plus pénible, plus dangereux, plus insalubre ou qui ne serait pas conforme à ses capacités. Au cas où les taux des salaires octroyés aux travailleurs belges et indiqués ci-dessus subiraient des fluctuations, le salaire du travailleur en serait affecté dans les mêmes proportions. Les salaires sont payés au moins deux fois par mois.

Le travailleur recevra également toutes les primes qui sont ou seraient accordées aux travailleurs belges par l'employeur. Le travailleur aura en outre droit aux indemnités supplémentaires en nature et en espèces identiques à celles qui sont ou pourraient être accordées aux travailleurs belges par l'employeur.

#### *Article 5*

La durée du travail est fixée conformément aux lois belges en la matière, à leurs arrêtés d'exécution, aux conventions collectives et au règlement d'atelier. Le travail s'effectue indifféremment le jour ou la nuit, ou alternativement selon les horaires des équipes en conformité du règlement d'atelier. Actuellement, le travail est organisé comme suit - ou bien 52 semaines de 5 jours de travail de 8 1/4 heures-, - ou bien 44 semaines de 5 jours de travail de 8 heures et 8 semaines de 6 jours de travail de 8 heures. Le temps nécessaire à la descente, aux déplacements dans le fond et à la remonte, est compris dans les 8 heures ou 8 1/4 heures de travail. Il y a chaque année 10 jours fériés. Dans les 10 semaines qui contiennent un de ces jours fériés, le travailleur perçoit une journée de salaire pour le jour férié.

#### *Article 6*

En cas de chômage involontaire pendant la mise au travail en Belgique, l'employeur versera au travailleur, jusqu'au moment où il commencera à bénéficier des prestations de l'assurance-chômage en Belgique, une indemnité égale au montant de l'allocation de chômage, si l'intéressé n'a pas droit à une autre rémunération journalière normale, à condition, toutefois, qu'il ne se soit pas absenté sans motif, plus d'un jour pendant les quatorze jours qui précèdent sa mise en chômage, et pour autant que, pendant ces jours de chômage, il ne bénéficie pas de son salaire normal, conformément aux dispositions de la loi instaurant le salaire hebdomadaire garanti. L'employeur versera s'il y a lieu les allocations familiales de chômage.

#### *Article 7*

En cas de maladie, l'employeur s'engage à assurer au travailleur l'hébergement, l'assistance médico-pharmaceutique et, le cas échéant, son hospitalisation dès son arrivée en Belgique et jusqu'au moment où il commencera à bénéficier des prestations de l'assurance maladie-invalidité. La garantie de l'hébergement n'est valable que pour autant que le travailleur habite dans un logement qui lui est fourni par l'employeur. D'autre part, ces dispositions, en tant qu'elles concernent l'hébergement et la nourriture à charge de l'employeur, ne sont pas applicables pour les sept premiers jours d'incapacité de travail du travailleur, lorsque le travailleur bénéficie de son salaire normal, conformément aux dispositions de la loi instaurant le salaire hebdomadaire garanti. De plus, les dispositions de l'article 7 ne sont applicables que pour autant que le travailleur séjourne en Belgique.

#### *Article 8*

En cas d'invalidité permanente supérieure à 33 p.c. résultant d'un accident du travail, le travailleur et éventuellement sa femme et ses enfants à charge, habitant sous le même toit, seront, s'il le désire, rapatriés aux frais de l'employeur jusque Casablanca, à condition que ce rapatriement intervienne au plus tard un mois après l'accord des parties au sujet du pourcentage de l'incapacité permanente ou le jugement définitif de la juridiction compétente.

#### *Article 9*

En cas de décès dû à un accident du travail, le rapatriement éventuel de la famille du travailleur jusque Casablanca se fera aux frais de l'employeur. L'employeur s'engage à notifier immédiatement le décès aux autorités diplomatiques ou consulaires marocaines compétentes du pays du travailleur.

#### *Article 10*

Avant la mise au travail, le travailleur est obligatoirement soumis à l'examen médical prévu par la législation belge, à l'effet de décider s'il est apte ou inapte aux travaux du fond. Dans le cas d'inaptitude aux travaux du fond, constatée par le médecin du charbonnage, cette constatation d'inaptitude est communiquée au travailleur qui sera invité à faire connaître s'il désire :

1. ou être rapatrié jusque Casablanca ;
2. ou bénéficier dans les dix jours ouvrables des possibilités éventuelles de placement dans un secteur prioritaire et en cas d'impossibilité de remplacement, être rapatrié jusque Casablanca ; Dans des cas justifiés le délai susvisé peut être prorogé de dix jours ouvrables ;
3. ou se présenter dans les 48 heures, en cas de non accord sur la décision d'inaptitude prise par le médecin du charbonnage, devant un médecin désigné par le Ministère de l'Emploi et du Travail. Si ce dernier médecin ne confirme pas l'inaptitude au travail du fond, le travailleur aura la faculté de signer un nouveau contrat avec un autre charbonnage.

Si le travailleur doit être rapatrié, le rapatriement sera pris en charge par l'employeur à condition qu'il intervienne, sauf cas de force majeure, quinze jours au plus tard après la communication au travailleur de la constatation d'inaptitude soit par le médecin du charbonnage, soit par le médecin désigné par le Ministère de l'Emploi et du Travail. Durant la période de quinze jours prévue ci-dessus, les travailleurs intéressés ne pourront faire l'objet d'une décision administrative d'éloignement du territoire.

a) le présent contrat peut être résilié avant terme par l'employeur, notamment dans les cas suivants :

1. si le travailleur, malgré les observations qui lui ont été adressées, persiste à ne pas se conformer aux clauses de son contrat ou aux règlements intérieurs de l'entreprise ;
2. si le comportement au travail ou la conduite habituelle du travailleur est de nature à nuire à la sécurité ou au bon ordre et à la discipline de l'exploitation ;
3. si, atteint d'une maladie contagieuse, le travailleur refuse d'être hospitalisé ;

b) le présent contrat peut être résilié avant terme par le travailleur, notamment dans les cas suivants :

1. si par suite d'accident ou de maladie, il est devenu inapte au travail du fond ;
2. si, malgré ses réclamations, l'employeur refuse de lui remettre les documents (passeports, permis de travail, contrat de travail, carte d'identité, certificat d'inscription) qui sont sa propriété, personnelle ;
3. si l'employeur ne se conforme pas aux stipulations du présent contrat ;
4. s'il est reconnu qu'il a été l'objet de mauvais traitements.

Fait à..... le

(Signature du travailleur.) (Signature de l'employeur.) »



**Éditeur Responsable**

Atoutage asbl  
Avenue de l'Espinette, 15  
1348 Louvain-la-Neuve  
Novembre 2010

**Auteur**

Cécile Dupont

Tant l'auteur que l'éditeur se réservent tous droits sur la présente publication dont la reproduction est interdite. Seule la reproduction partielle et à des fins non commerciales du présent document est autorisée à la seule condition d'indiquer la source (nom et adresse de l'association) et de nous envoyer un exemplaire de la publication.